

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2021**  
**Aula de l'Ecole du Val d'Arve, rue Daniel-Gevril 13**

**Présidence : M. Didier Prod'hom**

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire, Mme Anne Hiltpold, Conseillère administrative, et Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative.

Mmes Alice Bertholon, Elvia Cambier, Marie-France Châtelain, Katia De Conti Kalonji, Solange Decnaeck, Elif Kaytak, Christiane Kolla, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Damien Blanc, Philippe Calame, David Chérix, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Benoît Holdener, Dominique Jacot, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenber, Léo Peterschmitt, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Est excusée : Laurence Uldry

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général, l'administration et le public qui suit les débats à distance.

En préambule, le Président rappelle les gestes barrières à respecter durant la séance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site Internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2021
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal  
**Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **029-2021 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 366'000.— pour le réaménagement de la salle du Conseil municipal sise au 24, rue Jacques-Dalphin, parcelle N°3007 à Carouge.
5. Délibération administrative **030-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020.
6. Délibération administrative **031-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir.

7. Délibération administrative **032-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.- en faveur de Medair pour son aide aux réfugiés du conflit armé du Tigré.
8. Délibération administrative **033-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 1'207'000.- pour le réaménagement du secteur Fontenette-Boulodrome, phase 1, sur la parcelle n° 3188, sise 51-57 route de Veyrier à Carouge.
9. Délibération administrative **034-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 1'050'000.- TTC, destiné à l'entretien et au remplacement d'équipements, à la création de points d'eau et de zones d'ombrage sur les places de jeux de la commune.

#### **Propositions des membres du Conseil municipal**

10. Motion **005-2020 R** : La mobilité douce partagée.
11. Motion **010-2021 R** : Fonds de soutien pour les commerçants et artisans.
12. Motion **013-2021 P** : Pour des protections périodiques gratuites et en libre accès au sein des écoles primaires de la commune de Carouge.
13. Postulats
14. Résolutions
15. Pétitions
16. Questions

### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MARS 2021**

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 25 mars 2021.

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2021 est approuvé par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

### **2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **Communications de Mme Lammar :**

##### Manifestations

Je souhaitais vous faire un point de situation sur les manifestations et marchés, au vu de la situation.

Vous l'aurez constaté, les **marchés du jeudi** ont repris avec l'ouverture des terrasses. C'était la logique que nous avons souhaitée : une reprise du marché du jeudi lorsque les terrasses pourraient rouvrir. C'est chose faite, et les mesures sont identiques : consommation assis uniquement selon les mêmes normes appliquées aux terrasses. Le port du masque sur le périmètre du marché est toujours d'actualité et l'exception est donc au moment des consommations.

Cela dit, le premier marché de jeudi dernier a été pris d'assaut, avec une grande difficulté pour les marchands et notre police municipale à faire respecter les mesures. Dès lors, nous avons pris des mesures correctrices et allons en prendre encore, par notamment un surcroît d'information aux marchands (s'ils ne jouent pas mieux le jeu, la consommation sur place sera interdite), par de la présence et par de la signalétique rappelant le port du masque. Et si les mesures ne sont pas mieux respectées, nous devons renoncer à ce marché. Mais, ce soir, d'après ce que j'ai pu voir, tout semble bien se passer et j'ai bon espoir qu'avec les mesures correctrices apportées, nous puissions continuer ce marché fort apprécié par notre population.

Notre **printemps carougeois** sur le thème de la légèreté a dû être reporté à l'automne. Le printemps carougeois deviendra donc l'automne carougeois, mais certains événements liés à cette manifestation ont néanmoins lieu maintenant.

- La campagne pour le concours de courts métrages est d'ores et déjà lancée et nous attendons la reddition des films pour le 22 août sur le même thème que celui du printemps carougeois, soit la légèreté. La projection des films sélectionnés et la remise des prix aura lieu pour l'ouverture du printemps (automne) carougeois le 30 septembre.
- Le projet « Constellations » est en place depuis cette semaine sur la place de Sardaigne, comme vous aurez pu le constater : Didier Zanone ré-enchanté notre quotidien avec une installation graphique sur la place de Sardaigne, sorte de constellation de poetags éphémères, une invitation au bavardage sur la vie et l'humain, une poudre de poésie en badinage urbain. L'artiste trace la malice et la légèreté en jouant de l'esprit des mots.
- La galerie « Le Salon Vert » a choisi de présenter une exposition toute en délicatesse et en légèreté, avec le travail de l'artiste allemande Susanna Bauer dont le travail s'inscrit de manière organique dans le thème du printemps carougeois. L'artiste utilise des feuilles d'arbre qu'elle fait sécher puis brode délicatement à l'aide d'un fil de coton dans des compositions poétiques, inscrites dans un dialogue intime avec la nature.
- La Galerie « Séries Rares » nous invite à rêver en créant un dialogue entre la céramique et le dessin et prendre de la hauteur vers des horizons vastes et légers. Une page noire, un crayon blanc, des sculptures invitant à la liberté, voici les propositions des deux artistes, Maire-Laure Gobat-Bouchat et Titane Lacroix. Qui n'a pas rêvé de se libérer, de se détacher, de s'envoler, de devenir léger comme un oiseau ?

N'hésitez donc pas à visiter ces expositions. Quant à la programmation complète du printemps carougeois reporté à l'automne, elle sera dévoilée dès la fin du mois d'août sur le site de la manifestation ([www.printemps-carougeois.ch](http://www.printemps-carougeois.ch))

Concernant la **Fête de la musique 2021**, un concept COVID-compatible est prévu, avec des jauges réduites, des inscriptions et des événements en extérieur, sur deux jours, avec entre autres :

- un concert du lauréat de la fondation Marescotti au Temple
- le projet "Piano perdu" de l'association Tako : pour ce concert sur inscription, les personnes seront invitées à se rendre dans un endroit tenu secret jusqu'au dernier moment pour assister à un récital de piano dans la nature
- le projet "Camion-scène", soit une scène itinérante de l'association Fa-mi, avec trois concerts dans les quartiers, à 14h, 17h et 19h (jauge réduite dans un périmètre, avec un public assis)
- des mini-concerts privés au Temple de 10 minutes sur inscription pour une à cinq personnes avec un menu à choix : piano ou soprano.

D'autres événements de la fête de la musique sont encore prévus, pour autant que la situation sanitaire le permette.

Concernant la **fête des écoles**, si la fête populaire habituelle n'aura pas lieu, nous avons prévu des événements dans les préaux des écoles. Conformément aux directives que le Canton a édictées, ces événements seront sans public, avec des activités par groupe de classe, dans des espaces dédiés aux enfants, encadrés par des adultes, en respectant bien évidemment les mesures décrites dans les plans de protection (désinfection, hygiène des mains, port du masque par les adultes...). Le service du médecin cantonal ayant donné un préavis positif, nous avons bon espoir de pouvoir proposer quand même aux enfants une petite fête dans leurs écoles respectives.

Enfin, le secteur manifestation de Carouge à votre service est depuis quelques jours passablement sollicité par des demandes de manifestations au vu des annonces d'assouplissement du Conseil fédéral. Nous étudierons ces différentes demandes au regard des directives qui évoluent, en espérant qu'une vie plus festive et plus conforme à l'ADN de Carouge puisse se redévelopper, mais bien entendu avec une attention toute particulière sur le respect des mesures pour que ces événements puissent se dérouler en toute sécurité.

### Save a life

J'ai le plaisir de vous informer que Carouge a signé le 3 février 2021 une convention avec *Save a life*. Ce réseau de bénévoles formés aux gestes de premiers secours peut être alarmé par le 144 afin d'intervenir auprès d'une victime d'un arrêt cardiaque ou d'un accident cardiovasculaire (AVC) avant l'arrivée des secours professionnels, ce qui permet de gagner un temps précieux. En effet, vous le savez, les premières minutes sont capitales dans la prise en charge d'une personne en arrêt cardiaque. Chaque minute passée sans défibrillation diminue de 10 à 12 % ses chances de survie. Au-delà de dix minutes, il est peu probable que la victime survive. *Save a life* a pour but de multiplier par deux ses chances de survie.

Sur la commune de Carouge, près de trente-six personnes peuvent déjà intervenir en tant que premier secours de *Save a Life*. D'ici l'été, se sont encore une trentaine d'autres personnes qui seront formées, du personnel communal, mais aussi des membres de nos différents corps, services et sections de protection de la population (sauveteurs, pompiers, samaritains et protection civile). Concrètement, lorsque le 144 est alerté, l'application *Save a life* géolocalise les premiers répondants les plus proches de la victime pour garantir une intervention rapide, en moyenne moins de six minutes.

### Cour des comptes

Vous le savez peut-être, suite à une dénonciation anonyme auprès de la Cour des comptes, cette dernière a procédé à un examen sommaire de notre procédure d'appel à projets à coopératives au chemin de Pinchat. Elle a rendu il y a deux semaines ses conclusions que vous retrouverez sur le site de la Cour des comptes.

Ses conclusions sont réjouissantes puisque la Cour indique que « le Conseil administratif de la Ville de Carouge a mis en place une organisation adéquate, notamment en s'entourant des compétences nécessaires à la mise sur pied et au déroulement de l'appel à projets, et qu'il a pris les mesures nécessaires pour tenir compte des éventuelles conséquences d'une révision du PLQ 29775. De plus, la Cour des comptes n'a pas identifié d'éléments qui démontrent que la désignation des membres du comité d'évaluation n'a pas été faite de manière rigoureuse ou que le déroulement de la procédure d'appel à projets a été altéré, ou son résultat biaisé sous l'influence du Conseil administratif. Enfin, le fait que Mme ... [*Le nom est caviardé dans le rapport mais vous l'aurez compris, puisque le Conseil administratif a fait plusieurs communications à ce sujet, il s'agit de Mme Molinari*] soit propriétaire d'un appartement en PPE sur la parcelle voisine et ait participé à des votes en lien avec le PLQ 29775 et/ou la parcelle 539 en sa qualité de conseillère municipale ne constituent pas un intérêt direct confirmé qui l'aurait obligée à s'abstenir de prendre part à la délibération. »

J'espère que ces conclusions feront taire une fois pour toutes les rumeurs qui ont couru concernant cet appel à projets, notamment celles particulièrement navrantes figurant sur certains blogs.

### **Communications de Mme Hiltbold :**

#### Cours de français au parc

J'ai le plaisir de vous informer que, pour la première année, la Ville de Carouge, à travers sa commission de l'intégration et avec le soutien du bureau cantonal de l'intégration, se lance dans les

cours de français au parc. Au vu du succès rencontré dans les communes avoisinantes et convaincus du bien-fondé de cette activité, nous tenons à proposer ces cours ainsi que des activités annexes aux habitantes et habitants de Carouge.

En partenariat avec le Centre de la Roseraie et l'Université populaire albanaise, ces cours de niveaux primo-débutant à A2 se dérouleront du 12 au 23 juillet 2021 au parc de la Tambourine, à raison de 5 jours par semaine, du lundi au vendredi. Ils seront sans inscription, gratuits et ouverts à toutes et tous.

Ils seront enseignés par des formateurs-trices certifié-e-s en français du Centre de la Roseraie. Pour permettre aux familles d'y participer, un encadrement par des professionnels animateurs de l'Université populaire albanaise sera également proposé gratuitement pour les enfants âgés entre 1 et 12 ans. Chaque jour, les activités pédagogiques pour les enfants seront basées sur le thème du jour abordé lors des cours de français. Ainsi, parents et enfants pourront repartir le soir avec le même glossaire, chacune et chacun sera stimulé dans l'apprentissage du français.

En parallèle de ces cours, cinq matinées « circuit découverte » auront lieu durant cette quinzaine pour une meilleure familiarisation de Carouge. Ces circuits permettront la mise en pratique des éléments appris lors des cours mais aussi la connaissance plus approfondie de notre Commune. De plus, ils favoriseront les contacts et les liens entre apprenant-e-s. Ces activités viendront ainsi étoffer l'offre des cours et répondre à d'autres besoins.

#### Parcours d'accueil des nouveaux habitants et habitantes

Malgré la situation actuelle et comme en automne, le parcours d'accueil, organisé par la commission de l'intégration, aura lieu le samedi 8 mai prochain.

Ce parcours d'une heure et demie qui se termine autour d'un moment d'échanges à la Maison de quartier de Carouge rencontre toujours un franc succès. Plusieurs accompagnants s'engagent pour guider les quelques 60 personnes dans cette balade carougeoise et faire ainsi découvrir aux nouveaux arrivants les bâtiments publics ainsi que les lieux d'activités culturelles et de loisirs. Je tiens à les remercier chaleureusement.

Pour les informations pratiques, rendez-vous samedi 8 mai 2021, à 10h, dans le hall de la Mairie. La visite est gratuite. Elle a lieu par n'importe quel temps et sans inscriptions. Naturellement, l'organisation qui sera mise en place tiendra compte des exigences sanitaires liées au COVID (fourniture de masques et mise à disposition de gel hydroalcoolique).

#### Implication de l'introduction du salaire minimal sur l'accueil familial de jour

Vous n'êtes pas sans savoir que le peuple genevois a adopté le 27 septembre dernier, l'initiative populaire « 23 frs, c'est un minimum ». L'application du salaire minimal est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Soucieux de la mise en œuvre de cette loi qui s'applique bien entendu aux accueillantes familiales de la structure, le comité de l'AFJ GSO (Accueil familial de jour Genève sud-ouest) s'est réuni à plusieurs reprises au cours de ces derniers mois, afin de revoir les modalités de l'accueil familial de jour. En effet, au vu du surcoût significatif que l'introduction de ce salaire induit pour notre structure intercommunale, des critères d'exigence, mais permettant également une équité de traitement pour les accueillantes, ont dû être déterminés, notamment en ce qui concerne le nombre minimum d'enfants gardés par accueillante, les horaires proposés, la formation ou les vacances.

En outre, et au vu des impacts de l'introduction de ce salaire minimal, le comité a décidé de se concentrer sur la mission première et indispensable de l'accueil préscolaire. Considérant que l'accueil parascolaire est garanti à Genève, il a été décidé que l'accueil des enfants en âge scolaire ne sera plus proposé par la structure et ce, à compter du 2 juillet prochain. Les familles concernées en ont été

informées suffisamment en avance pour respecter les délais d'inscription du GIAP. Il est clair que les accueillantes qui le souhaiteraient pourront néanmoins poursuivre leur activité avec un statut d'indépendantes et ainsi continuer à proposer cette prestation aux familles.

En ce qui concerne les enfants d'âge préscolaire, les communes de Carouge, Bardonnex et Troinex restent membres de l'AFJ GSO. Les accueillantes domiciliées sur ces communes continueront ainsi à assurer la prestation d'accueil des enfants des familles habitant ces communes. Les communes de Perly et Plan-les-Ouates ont décidé de se retirer de la convention de partenariat et quitteront la structure à la fin du mois de décembre 2021. Lancy quittera aussi la structure pour rejoindre celle de Rhône-Sud, dès lors que cette commune avait des accueillantes dans les deux structures et a choisi de les regrouper. Quant à la commune de Veyrier, elle a annoncé son retrait pour 2022.

Vous l'aurez compris, l'application de cette loi va augmenter de manière significative les charges de cette structure et donc notre subvention. Doublé par le retrait de la part de certaines communes partenaires, l'effet financier devra être compensé. La participation financière des familles a par conséquent été revue à la hausse et d'ores et déjà adoptée lors d'une assemblée générale extraordinaire, par la majorité des membres.

Une attention particulière a été donnée à la communication aux familles placeuses tout comme aux accueillantes familiales de jour, afin de les accompagner dans ce processus de changement.

#### Maison de quartier de Carouge

Etant donné que les espaces extérieurs entourant le pavillon des Moraines ne sont pas complètement utilisables, le Conseil administratif a décidé de mettre à disposition de la Maison de quartier de Carouge, pendant une partie de l'été, l'espace Grange-Collomb. Dans ce lieu seront organisées des « Moraines nomades » qui accueilleront 24 enfants de 4-8 ans, avec plusieurs activités, tous les jours de 8h à 18h du 5 au 16 juillet et du 16 au 27 août.

Je profite de cette communication pour vous donner quelques compléments sur les autres activités proposées par la Maison de quartier.

Un « camp ados » pour les 12-18 ans emmènera 12 jeunes pendant une semaine (4-5 nuits) faire une escapade dans la nature en Valais.

Pour ce qui est de l'accueil libre de cet été, il se divise en trois catégories :

- l'accueil libre des enfants (8-12 ans) se fera à la Maison de quartier de la Tambourine du 5 au 16 juillet et du 16 au 27 août, pour accueillir 30 enfants par jour de 10h à 18h
- l'accueil libre des ados (12-18 ans) se fera aussi à la Maison de quartier de la Tambourine du 16 au 27 août avec une fréquentation pour l'instant inconnue, de 13h30 à 20h ou 22h
- l'accueil libre tout public se fera aux Auréas et à Daniel Gevril et aura lieu du 5 au 16 juillet et du 16 au 27 août, en accueillant 30 personnes par jour de 16h à 20h.

Finalement, le centre aéré aura lieu à la Rippe du 5 juillet au 27 août et accueillera 50 enfants (5-11 ans) par semaine de 8h à 18h.

Malgré les contraintes sanitaires et au vu des besoins de la jeunesse et des familles, le comité et les professionnels de la maison de quartier, avec le soutien de notre commune, font leur maximum pour proposer des activités et j'en profite pour les remercier chaleureusement.

#### Promotion de la mobilité douce

Ma cinquième communication concerne la promotion de la mobilité douce en collaboration avec les TPG *via* l'action en faveur des jeunes de 10 à 24 ans.

Cette offre s'adresse à environ 3700 jeunes qui se verront octroyer une réduction de CHF 100.- à l'achat d'un abonnement annuel « Tout Genève » ou « LémanPass » incluant la zone 10 « Tout Genève ». Elle sera valable entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 2021 (avec possibilité de choisir la date de début de validité dans un délai de deux mois). Nouveauté cette année : la réduction ne se présente plus sous la forme d'un bon.

Les bénéficiaires verront l'offre de la commune en se connectant au webshop des TPG ou en se rendant dans une agence TPG avec leur pièce d'identité et leur carte Swisspass. Les jeunes concernés recevront toutefois encore un courrier cette année les informant du changement de modalité et de son fonctionnement. L'information paraîtra également dans le prochain *VivreCarouge* et elle est d'ores et déjà sur internet. Enfin, une agence mobile TPG sera également présente sur la place du Marché, les lundi 30 et mardi 31 août, entre 11h et 17h.

#### Motion 011-2021 «Covid-19, le cri de détresse des jeunes »

Le Conseil administratif a étudié la motion et je souhaite, compte tenu de la thématique urgente qu'elle recouvre, vous apporter au plus vite quelques informations.

La commission des affaires sociales du 27 avril a donné l'occasion aux commissaires présents de prendre connaissance des observations des différents professionnels de terrain actifs auprès des jeunes de notre commune. Il en a été de même des actions mises en place depuis le début de la pandémie.

Concernant le souhait de mise à disposition de salles pour permettre à des étudiants de travailler sereinement tout en échappant à une certaine solitude, nous n'avons malheureusement pas de solutions à ce stade. Force est en effet de constater que les différentes décisions des autorités politiques et sanitaires au sujet du COVID ont rendu obligatoire d'utiliser des salles beaucoup plus grandes que d'habitude pour les séances tenues en présentiel. Les séances qui pouvaient se dérouler dans des petites salles de colloque existant dans les différents services ont dû être délocalisées dans les salles du Rondeau, aux Charmettes, où dans la salle où siège votre Conseil. Ces obligations ont été les mêmes pour nos partenaires habituels, tels que l'ACG ou le GIAP. Réserver aujourd'hui l'un de ces espaces de manière régulière pour accueillir des étudiants mettrait à mal le bon fonctionnement de bon nombre d'entités. Nous le regrettons bien sûr mais nous faisons face à une réalité incontournable.

Concernant les jeunes d'été, cette année, soucieux de pouvoir offrir un nombre important de jobs d'été, mais en tenant compte que l'activité de certains secteurs sera encore impactée par la pandémie (manifestations) et que des tâches ne pouvant être effectuées pendant l'année et habituellement confiées aux jeunes d'été ont pu être absorbées en cours d'année pour combler les variations d'activité, nous avons réduit la durée des engagements à deux semaines au lieu de trois, ce qui nous a permis d'attribuer 73 places au lieu des 54 habituelles.

En termes de semaines de travail, cela implique néanmoins une baisse de 16 semaines et un non-dépensé d'environ CHF 14'000. Par ailleurs, nous avons adapté la rémunération pour les jeunes majeurs au salaire minimum, ce qui représente un coût non budgété d'environ CHF 9'000. Ce coût sera donc absorbé cette année mais porté au budget 2022 tenant compte d'un retour à la normale pour l'été prochain.

#### **Communications de Mme Molinari :**

##### Mission Compost

Comme je vous le mentionnais lors du précédent Conseil municipal, dans le cadre du programme Carouge Zéro Déchet, le concours « Mission Compost : 100'000 francs pour Carouge » a été lancé la

semaine dernière afin d'encourager chacun et chacune à trier ses déchets de cuisine en synchronicité avec la campagne cantonale sur le même thème.

Pour que cette sensibilisation soit bien visible, une poubelle verte (qui, en réalité, est dorée) géante de 4 mètres de haut a été érigée sur la place de l'Octroi. Elle permet de visualiser la quantité de déchets compostables qui sont incinérés chaque année (soit l'équivalent de 177 poubelles géantes pleines !). Je tiens à souligner qu'elle a été confectionnée par le SVEM qui a réalisé là une véritable prouesse.

La zone piétonne a également été décorée sur la thématique des déchets de cuisine : 350 lampions LED composées de p'tites poubelles vertes ont été posés ainsi que de grands autocollants au sol. Sur cette décoration qui explique les étapes de transformation du compost auront lieu une cinquantaine de visites guidées pour les classes.

Je précise qu'une attention particulière a été mise sur la cohérence du message afin d'engendrer le moins de déchets possible : ainsi les p'tites poubelles vertes suspendues seront encore utilisables, comme le bois de la poubelle géante et le pupitre. La guirlande, quant à elle, est ancienne et réutilisée régulièrement pour les manifestations.

Cette « Mission Compost » est l'œuvre conjointe de plusieurs services, ainsi que de Zero Waste Switzerland et du graphiste Fabien Cuffel. J'en profite pour les remercier tous.

Afin d'encourager un meilleur tri sur notre commune, 10'000 rouleaux de nouveaux sacs compostables plus résistants sont offerts dès ce mois à la Mairie et à la Voirie.

Nous espérons que cette action permettra d'améliorer le taux de tri sur la commune. Nous avons toutes et tous à y gagner !

#### Diffusion de plantons Pro Specie Rara

Dans le cadre de la campagne « Légumes urbains » de Pro Specie Rara visant à faire comprendre l'utilité et la nécessité de conserver la diversité génétique et culturelle, le service Nature et espaces verts a fait pousser 250 plantons d'anciennes variétés de tomates et de poivrons dans les serres communales. Ces plantons seront distribués gratuitement aux habitants et habitantes le jeudi 6 mai prochain sur le parvis de l'Eglise Sainte-Croix entre 17h et 19h et des conseils de jardinage seront prodigués par l'équipe de Pro Specie Rara.

L'objectif est double : celles et ceux qui auront reçu un planton pourront découvrir une saveur oubliée et distribuer plus loin quelques graines afin de faire connaître plus amplement ces variétés devenues rares. En effet, au travers de cette campagne, Pro Specie Rara et la Ville de Carouge souhaitent aussi sensibiliser aux enjeux du libre accès aux semences.

#### Test d'extinction de certaines illuminations

La première édition de la Nuit est belle en 2019 nous a rendu attentifs aux méfaits de la pollution lumineuse. En modifiant le cycle jour/nuit, la pollution lumineuse impacte les rythmes biologiques de la faune et de la flore, dégrade les habitats naturels, provoque des risques pour la santé humaine et génère des consommations d'énergie superflues.

Une action de lutte contre la pollution lumineuse *via* la création d'une trame noire fait d'ailleurs partie du Plan Biodiversité 2020-2023 du Canton de Genève. Notre Plan lumière préconise déjà la lutte contre la pollution lumineuse, sans avoir pu encore toucher à la question de ces illuminations. Il faut savoir que les plus néfastes sont celles qui éclairent de bas en haut.



A Carouge, il en existe passablement de ce type, qui ont la fonction décorative de la végétation ou de la rue et non pas d'éclairage en tant que tel. Ces illuminations sont pour la plupart allumées de la tombée de la nuit jusqu'à minuit.

Je précise que nous parlons bien ici des petites lumières au sol qui éclairent les arbres ou les barrettes et non de l'éclairage du patrimoine bâti ni de l'éclairage routier ou des cheminements piétons. Il n'y a donc pas de problème de sécurité.

Dans ce contexte, nous avons décidé de faire un test d'extinction de ces illuminations-là durant environ 3 mois qui commencera lors de la prochaine édition de la Nuit est belle, le 21 mai pour se terminer en septembre. Les lieux sont les suivants et représentent environ 150 points lumineux :

- rue de Veyrier (illuminations des arbres)
- Marché (seulement les illuminations au sol, pas les façades)
- Triangle (seulement illuminations qui éclairent les arbres)
- Jacques-Dalphin (devant entrée de la Maison Delafontaine)
- Temple-Charmettes (illuminations des arbres)
- rue de la Débridée (illuminations des arbres)
- chemin des Orpailleurs (illuminations des arbres)
- rue St-Nicolas-le-Vieux (illuminations des arbres)

Si ce test est concluant et si la population adhère, l'extinction sera définitive. Sinon, nous pourrions rallumer certains tronçons. Pour les illuminations non concernées par cette extinction – donc qui éclairent du patrimoine –, nous poursuivons la transition en ampoules LED, comme les fontaines cette année.

Le coût de ce test est une opération blanche car les économies réalisées paieront les interventions d'extinction des SIG.

Le changement climatique et la perte massive de la biodiversité nous poussent à des actions fortes et rapides. L'élimination des illuminations ne diminue pas le confort et peut être rapidement mise en place. Nous espérons donc que le test sera concluant.

### Route de Veyrier

Vous aurez pu remarquer que l'aménagement à la route de Veyrier est terminé. Cependant, le revêtement des pistes cyclables est encore provisoire. En effet, la pose du revêtement définitif, qui était prévu à l'automne dernier, avant l'arrivée du froid, n'a pas pu être réalisée parce que le chantier avait pris du retard en raison du COVID. Or, les revêtements en goudron ne peuvent être posés que lorsque les températures sont suffisamment clémentes. Je souhaitais vous informer que ce sera chose faite tout prochainement, probablement juste après les Saints de Glace.

### **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### Démission de Mme Solange Decnaeck.

Par courrier du 12 avril 2021, Mme Solange Decnaeck a annoncé sa démission. Elle assurera son activité jusqu'aux vacances scolaires d'été. Les procédures de remplacement ont été enclenchées avec le service des votations suite à cette démission.

Le Président demande au secrétaire de donner lecture de la lettre de démission.

*Carouge, le 12 avril 2021*

*Concerne : Ma démission du Conseil municipal de la Ville de Carouge*

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères administratives,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux

Par la présente lettre, je vous prie de prendre note de ma démission à la fonction de conseillère municipale avec effet au 23 septembre 2021. Ma décision est motivée pour des raisons de santé.

Je tiens à remercier toutes les Carougeoises et tous les Carougeois qui m'ont honorée de leur confiance pour les représenter au Conseil municipal en 2015 et en 2020.

Les six années pendant lesquelles j'ai siégé dans ce Conseil municipal ont été pour moi une expérience très enrichissante. J'ai appris à quel point il est important de savoir associer l'art du compromis à la défense de ses valeurs afin de progresser ensemble au sein d'un groupe social.

Je remercie vivement les collaboratrices et collaborateurs de l'administration qui assurent la qualité des prestations municipales et font un travail fondamental pour répondre au mieux aux préoccupations et aux attentes des citoyennes et citoyens de la Ville de Carouge.

Je remercie aussi chaleureusement mon groupe, le groupe socialiste, pour le combat indéfectible que nous avons mené ensemble au cours de ces années afin de prendre les décisions les plus favorables à l'ensemble de la population carougeoise et afin d'affirmer nos valeurs de défense d'une société plus juste, plus écologique, plus solidaire.

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères administratives, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, je vous souhaite une excellente fin de législature et vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Solange Decnaeck

#### Droit d'opposition aux décisions de l'ACG

Comme indiqué par le courriel du 9 avril 2021 (envoi CMnet 093), la décision suivante est soumise au droit d'opposition des conseils municipaux :

- Octroi, par le Fonds intercommunal, à la commune de Thônex, d'une subvention de CHF 500'000.- à titre de participation au financement des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Thônex.

Le délai d'opposition a été fixé au 17 mai 2021. Pour les détails, le Président remercie les membres du Conseil municipal de se référer à l'onglet ACG de CMnet.

#### Courrier reçu de l'association Le Pic-Vert

Un courrier a été adressé par l'association Le Pic-Vert au Conseil municipal pour lui faire part de sa disponibilité dans le cadre des travaux en cours sur les plans directeurs communaux.

Le bureau a décidé que ce courrier ne sera pas lu au Conseil municipal.

#### PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

#### 4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 029-2021 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 366'000.— POUR LE REAMENAGEMENT DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL SISE AU 24, RUE JACQUES-DALPHIN, PARCELLE N°3007 A CAROUGE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 25 mars 2021 et renvoyé en commission Constructions et logements. Celle-ci s'est réunie le 13 avril 2021 et le rapport a été établi par M. Peterschmitt.

Le Président demande si M. Peterschmitt a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Peterschmitt répond par la négative.

**La commission a préavisé favorablement la délibération par 13 oui, 0 non et 2 abstentions.**

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

##### **5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 030-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2020 DANS LEUR INTEGRALITE ET DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2020**

Mme Molinari est d'autant plus heureuse de présenter ce soir les comptes de l'exercice 2020 qu'ils sont porteurs de nouvelles plutôt bonnes. Elle propose au Conseil municipal de parcourir ensemble la présentation. Par ailleurs, les membres du Conseil municipal trouveront, à la page 129 du classeur qui leur a été remis, la déclaration du Conseil administratif, dont ils pourront parcourir à leur guise les éléments importants.

##### Préambule

En préambule, il sied de rappeler que l'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire exceptionnelle due au COVID-19. En 2020, les axes d'interventions COVID mis en place par la commune ont été de deux ordres :

- des mesures de soutien à la population vulnérable, aux commerces et aux entreprises, que Mme Molinari détaillera ci-après, et
- une réorganisation des services afin d'assurer les prestations tout au long de la crise et d'en développer de nouvelles. Mme Molinari tient à souligner ici la grande flexibilité et la capacité d'adaptation dont a fait preuve le personnel communal.

Mme Molinari a ensuite le plaisir d'annoncer que les comptes 2020 sont équilibrés, avec même un excédent d'environ CHF 400'000.-. Pour rappel, un déficit budgétaire de CHF 4,7 millions avait été prévu. Cependant, il convient de considérer ce résultat avec prudence, en raison d'un certain nombre d'éléments que Mme Molinari évoquera plus en détail ultérieurement mais dont les plus importants concernent des rattrapages de revenus fiscaux des années antérieures et des charges qui ont soit diminué, soit été reportées en raison de la pandémie.

##### La « facture » COVID 2020 : CHF 1'001'000

La « facture » COVID 2020 se monte à environ CHF 1 million. Elle concerne quatre catégories du budget de fonctionnement :

- Les charges d'exploitation ont augmenté de CHF 435'000.-, dont notamment CHF 348'000.- pour le plan de protection communal (logistique, informatique, protection civile pour laquelle la commune a reçu en retour une subvention cantonale de CHF 202'000.-) et CHF 38'000.- pour des aides à des associations ou des personnes.
- La baisse de revenus directs est de CHF 386'000.-. Elle a trait aux mesures qui ont été prises par le Conseil administratif pour favoriser les commerces et les entreprises soit, pour rappel, CHF 241'000.- de gratuité des terrasses, CHF 46'000.- d'exonération des loyers des baux

communaux, CHF 46'000.- pour l'occupation du domaine public, CHF 28'000.- en lien avec la diminution des frais de levée des déchets, et CHF 22'000.- suite à la décision de mettre à zéro le montant minimum de la taxe professionnelle.

- Les charges directes ont également diminué, à hauteur de CHF 878'000.-, soit CHF 580'000.- pour les événements et manifestations qui n'ont pas pu avoir lieu, CHF 167'000.- du fait que le Conseil municipal n'a pas siégé pendant plusieurs mois, CHF 95'000.- liés au nombre moins important de formations et de cours de perfectionnement que les membres du personnel ont pu suivre, et CHF 36'000.- pour les subventions TPG jeunesse, non pas que ces subventions n'étaient pas disponibles, mais parce qu'elles ont été moins demandées puisque la population s'est moins déplacée en 2020.
- La baisse des revenus d'exploitation est de CHF 939'000.-. Mme Molinari cite une diminution de CHF 383'000.- en lien avec les rentrées réduites à la piscine et à la patinoire, laquelle n'a même pas pu ouvrir. Les rentrées pour la location des salles communales ont diminué de CHF 204'000.-, puisque les salles ne pouvaient bien sûr pas être louées. Les revenus liés aux macarons, au stationnement et aux constats d'infraction par la Fondation des parkings ont diminué de CHF 181'000.-, tandis que les revenus liés aux amendes d'ordre ont diminué de CHF 171'000.-.
- A cela s'ajoute CHF 321'000.- de dépenses d'investissement additionnelles puisqu'il a fallu ajuster certains chantiers pour les adapter aux normes COVID (respect de la distanciation, mise à disposition de gel hydroalcoolique, etc.). Cet élément ne fait pas partie des comptes 2020 mais il semblait important de le mentionner pour information. Il convient également de mentionner les CHF 400'000.- que le Conseil municipal a votés en 2020 pour les bons solidaires, ainsi que d'autres aides qui ne prendront effet qu'en 2021.

## 1. Évolution des charges et revenus

Mme Molinari commente un premier tableau, qui montre l'évolution des charges et revenus de manière globale. Entre 2019 et 2020, les charges augmentent de CHF 3,9 millions, passant de CHF 103 millions à CHF 107 millions. Les revenus, eux, passent de CHF 103 millions à 108 millions. Il convient cependant de relativiser certaines données puisque d'une part, les revenus 2019 étaient grevés d'un montant de CHF 6,4 millions dû à un ajustement du mode de calcul de l'impôt à la source. Dès lors, l'écart avec 2020 est plus important que ce qu'il aurait été sans cet ajustement, qui avait un impact comptable même s'il n'avait pas d'impact réel sur les revenus. D'autre part, entre 2016 et 2020, les charges ont augmenté au total de CHF 4,9 millions, soit 4,5%. Dans le même temps, les revenus ont augmenté de CHF 5,2 millions, soit 4,8%, et la population a augmenté d'environ 3%. Enfin, Mme Molinari signale qu'en 2020, un montant a été intégré aux charges pour des provisions qui serviront à couvrir des risques sur les entrées fiscales à venir, sachant que la période actuelle est extrêmement fluctuante et incertaine. Elle y reviendra ultérieurement.

## 2. Répartition des revenus

Mme Molinari détaille les différentes catégories de revenus, soit les revenus de la fiscalité (impôt des personnes physiques et morales, ainsi que taxe professionnelle), le fonds de péréquation et les autres revenus (soit tous les autres revenus dont bénéficie une commune dans la mise en œuvre de ses activités, par exemple la vente des repas dans les restaurants scolaires, les rentrées liées aux parkings, etc.). L'on constate ici qu'entre le budget 2020 et le réel 2020, il existe des variations parfois importantes. Ainsi, les revenus sur les personnes physiques augmentent de CHF 3,6 millions, les revenus sur les personnes morales augmentent de CHF 1 million et les revenus de la taxe professionnelle augmentent de CHF 1,2 million. Mme Molinari en profite pour souligner, s'agissant d'une question d'actualité, que la taxe professionnelle revêt une importance stratégique pour Carouge puisqu'elle représente CHF 17,2 millions au réel 2020, soit environ 16% des revenus de la commune. A noter encore que 54% des revenus proviennent des personnes physiques. Les revenus sur les personnes morales, elles, représentent 10% de l'ensemble des revenus de la ville de Carouge.

## 2.1 Répartitions des revenus – fiscalité

Mme Molinari relève que les revenus fiscaux représentent 80% du total des revenus de la commune. Le solde, soit environ 20%, est composé des autres revenus qu'elle a détaillés plus tôt (par exemple taxes d'utilisation du domaine public, entrées de la piscine, amendes, revenus divers tels le restaurant scolaire, les revenus financiers représentent 33 % des autres revenus. Nous y trouvons par exemple, des gains sur l'emprunt, ainsi que des revenus de transfert). Il faut retenir qu'environ les quatre cinquièmes des revenus de la commune proviennent de la fiscalité.

## 2.2. Répartitions des revenus – autres

Ce tableau présente les montants spécifiques pour chacune des catégories figurant sous les « autres revenus ».

## 3. Évolution des revenus de la fiscalité

Au niveau du réel, les revenus de la fiscalité sont passés de CHF 80,6 millions en 2016 à CHF 88 millions en 2020, soit une augmentation de CHF 7,4 millions. L'évolution va donc dans le bon sens puisque les revenus de la fiscalité communale sont en croissance. A noter également une bonne surprise par rapport au budget 2020, puisque l'on constate un écart positif de CHF 5,7 millions au réel 2020.

### 3.1 Revenus de la fiscalité (PP, PM)

- Valeur du centime additionnel

La valeur du centime additionnel a diminué légèrement entre 2019 et 2020 puisqu'elle est passée de CHF 1,731 millions à CHF 1,718 millions. La contribution des personnes morales a également diminué, passant de CHF 11,711 millions en 2019 à CHF 10,684 millions en 2020. A noter cependant qu'une grande partie de ces chiffres est encore basée sur de l'estimé puisque l'administration fiscale cantonale ne dispose pas encore de tous les chiffres définitifs. Par ailleurs, il convient de relever que, sur 100 centimes d'impôts, 85 centimes proviennent des personnes physiques, dont 60% travaillent à Carouge et 40% y habitent, étant encore précisé qu'à Genève, les personnes physiques sont taxées sur le lieu de travail et sur le lieu de domicile.

### 3.2 Évolution des revenus

Mme Molinari ne s'attardera pas sur ce tableau, qui reprend des données qu'elle a déjà présentées.

### 3.3 Correctifs années précédentes

Mme Molinari le disait plus tôt, il faut faire preuve d'une certaine prudence dans la lecture des différents éléments puisqu'une grande partie des revenus supplémentaires est due à des rattrapages sur les années précédentes (correctifs des années antérieures). Ces rattrapages concernent tant les personnes physiques, pour CHF 1,1 million, que les personnes morales, pour CHF 2,7 millions, et la taxe professionnelle, pour CHF 1,2 million. L'on constate donc que CHF 5 millions des gains supplémentaires par rapport à ce qui était budgété proviennent de ces correctifs des années précédentes. Il faut également savoir que, sans le correctif de CHF 2,7 millions pour les personnes morales, l'impôt des personnes morales aurait diminué d'environ 25% par rapport à 2019, ce qui est probablement déjà un des effets de RFFA. Il conviendra de suivre attentivement l'évolution ces prochaines années, bien que la commune n'ait malheureusement pas beaucoup de poids dans ce domaine.

#### 4. Répartition des charges

Au total, la variation des charges par rapport au budget est de CHF 1,3 millions. Les charges au budget 2020 se montaient à CHF 109,2 millions, dont sont déduites, dans ce tableau, les diminutions liées aux charges, soit :

- -CHF 2,5 millions pour les charges de biens et services hors nature 318 (dont, par exemple, - CHF 385'000.- pour les charges liées à l'énergie, en raison notamment du COVID) ;
- -CHF 2,4 millions pour les amortissements : Pour rappel, selon les normes comptables en vigueur, un investissement ne peut commencer à être amorti que lorsque le crédit a été bouclé. Par exemple, les amortissements du théâtre de Carouge n'ont pas encore débuté puisque le chantier n'est pas entièrement terminé ;
- -CHF 900'000.- pour les charges du personnel : Certains postes n'ont pas été repourvus aussi rapidement qu'ils l'auraient été hors pandémie.

Mme Molinari souligne que la plupart de ces éléments qui ont conduit à des non-dépensés sont en réalité reportés sur les années à venir. Il ne s'agit donc pas d'économies à proprement parler.

Quant aux augmentations de charges, il s'agit de :

- CHF 500'000.- en lien avec une dépréciation des titres de la BCGe – toutes les communes qui ont des titres de la BCGe ont subi cette même dépréciation ;
- CHF 170'000.- d'augmentation des charges de fonds et de transferts ;
- CHF 3,816 millions de dépréciations sur créance : Mme Molinari reviendra sur ce montant plus en détail, mais il comporte un montant de CHF 3,4 millions de provisions sur la fiscalité. En effet, au vu des résultats positifs 2020 et de l'incertitude pour l'année 2021, le Conseil administratif a décidé d'augmenter à 4% les provisions sur la fiscalité, qui sont normalement à 2%. Cette mesure, qui semble raisonnable dans le contexte actuel, permet d'avoir un minimum de sécurité.

##### 4.1 Répartition des charges

Comme le disait Mme Molinari plus tôt, la plupart des non-dépensés en 2020 correspond à des reports sur les années à venir. Pour rappel, il s'agit de -CHF 900'000.- pour les charges du personnel, -CHF 2,4 millions pour les amortissements, -CHF 2,6 millions pour les biens, services et marchandises (nature 31). Les membres du Conseil municipal peuvent voir sur ce tableau les variations par rapport au réel 2019 et au budget 2020.

##### 4.2 Répartition des charges

Concernant la nature 21 (charges, biens et services), la variation est de + CHF 1,3 million par rapport au budget. On retrouve ici notamment les dépréciations sur créances, soit les provisions de CHF 3,8 millions que Mme Molinari a évoquées plus tôt, ou encore une diminution des prestations de services et honoraires à hauteur de CHF 1 million. Les charges courantes sont en diminution de CHF 2,5 millions, soit -12%.

#### 5. Amortissements

Avec les biens, services et marchandise et le personnel, les amortissements sont un autre élément essentiel des charges. Ils sont logiquement en lien avec les investissements, comme Mme Molinari l'expliquait plus tôt. Elle rappelle que les investissements sont extrêmement importants. Le Conseil municipal a beaucoup parlé de politique anticyclique, au cœur de laquelle se trouvent les investissements. Ceux-ci permettent d'anticiper les besoins, auxquels il faut être très attentif afin de pouvoir prévoir les investissements suffisamment en amont, puisqu'une école ou une crèche ne se construit pas du jour au lendemain. Le budget 2020 prévoyait CHF 13,7 millions d'amortissements. Au réel 2020, les amortissements se montent à CHF 11,3 millions, soit un écart de -18% par rapport au

budget. Mme Molinari donne l'exemple du terrain de foot, dont le début de l'amortissement était prévu en 2020. Mais comme ce terrain n'est pas encore finalisé, l'amortissement ne commencera qu'en 2021.

### 5.1 Amortissements – Explications de la variation au B20

La variation de CHF 2,4 millions est répartie en particulier entre :

- des amortissements qui ont été réalisés en 2019 alors qu'ils étaient prévus en 2020, d'où une économie de CHF 400'000.-
- des amortissements bouclés en 2020 qui ont été réajustés par rapport aux dépenses réelles, d'où une économie de CHF 500'000.-. Mme Molinari explique à ce propos que, si un investissement budgété à CHF 2 millions, par exemple, a finalement coûté moins cher, le montant des amortissements sera aussi moindre.
- des reports, comme Mme Molinari le mentionnait plus tôt.

Au total, les économies correspondent à 18% par rapport au budget.

### 5.2 Investissements – Engagements ouverts

Mme Molinari relève qu'il est toujours difficile de réaliser le 100% des investissements dans les délais. Carouge, comme d'autres communes, a tendance à avoir un plan des investissements ambitieux, ce qui est bénéfique puisque cela incite à aller de l'avant et à prévoir à long terme. En 2020, 82 délibérations ont engagé des investissements, soit un peu moins qu'en 2019, ce qui est normal au vu de l'année particulière qui s'est écoulée.

### 5.2 Investissements – Engagements ouverts

En 2020, les investissements nets se sont montés à CHF 32 millions. Ils ont concernés 71 projets – cela donne une idée de l'ampleur du travail effectué par l'administration. 80% des CHF 35 millions bruts ont concernés 7 projets (notamment le théâtre de Carouge, la salle des fêtes, le musée, le réaménagement de la route de Veyrier, le parking du Val-d'Arve et l'EPI).

## 6. Intérêts de la dette par habitant

Le corollaire des investissements est bien sûr la dette, puisque la commune n'a pas la capacité d'autofinancer tous ses investissements. La dette par habitant reste raisonnable, avec un montant de CHF 3'710.- par habitant en 2020, ce qui est considéré comme plutôt bon au niveau des indicateurs financiers. A noter que la dette est en augmentation constante depuis 2016 et qu'elle passe donc à CHF 3'710.- par habitant, contre CHF 3'475.- par habitant en 2019. La situation financière de la commune est saine, ce qui implique une bonne capacité d'emprunt, mais, à un moment donné, la question de la dette par habitant devra entrer dans la réflexion.

## 7. Patrimoine et ratios

Mme Molinari souligne que la fortune de la commune se monte aujourd'hui à presque CHF 177 millions. A noter par ailleurs que le ratio dette/patrimoine, à 0,40, est plutôt bon. Il s'agit d'un des indicateurs utilisés pour évaluer la santé d'une entité publique.

## 8. Conclusions

En conclusion, les comptes 2020 présentent des résultats positifs et réjouissants puisque la commune passe d'un déficit prévu de CHF 4,7 millions à un bénéfice de CHF 426'000.-.

Cependant, la prudence est de rigueur car :

- Une bonne partie des rentrées fiscales sont encore des estimations (et, pour rappel, la taxe professionnelle 2020 est calculée sur la base des chiffres des entreprises pour 2018 et 2019, soit des années pré-COVID).
- L'augmentation de CHF 5,7 millions des revenus est en grande partie due à des rattrapages et correctifs des années précédentes.
- L'augmentation des charges, hors augmentation des provisions, est contenue (comme les années précédentes) à 1,4% par rapport au réel 2019. Cependant, ceci est à mettre en lien avec le ralentissement et le report d'activités de la commune en relation avec la pandémie. Il s'agit donc de dépenses qui ont été en partie décalées dans le temps.
- Les contributions de la Confédération et du canton pour RFFA vont diminuer de 25% par année ces prochaines années, avec l'obligation de présenter un budget équilibré en 2024.
- Enfin, les besoins en équipements (écoles, crèches, piscines, rénovation de parkings, etc.) et espaces publics (notamment dans le PAV) ainsi que la gestion de la crise climatique (qui demande avec urgence une rénovation des bâtiments et une plus grande végétalisation) impliquent des investissements importants qui vont alourdir la dette communale. Ces investissements, qui sont indispensables, vont aussi avoir un impact important sur le budget de fonctionnement.
- Les effets de la crise COVID sont doublement négatifs : d'une part car le nombre d'habitants et d'habitantes dans la précarité va probablement et malheureusement encore augmenter et, d'autre part, parce que les rentrées fiscales risquent de diminuer.
- L'augmentation de la population (qui s'avère être une très légère diminution en 2020, mais il s'agit certainement d'une exception par rapport à la tendance générale) et son vieillissement, des besoins et vulnérabilité accrus, et la volonté de garantir des prestations de qualité à la population impliquent des dépenses supplémentaires.
- Avec un centime additionnel à 40, Carouge dispose encore d'une certaine marge de manœuvre. Pour rappel, dans le canton de Genève, elle est la ville de plus de 20'000 habitants à avoir le centime le plus bas.
- Enfin, l'augmentation des provisions sur les estimations fiscales pour un montant de CHF 3,4 millions, faisant passer de 2% à 4% la marge, contribue à limiter les risques dans un contexte particulièrement instable.

Mme Molinari tient à remercier sincèrement l'ensemble du personnel de la ville de Carouge, qui s'est très fortement engagé et a déployé d'importants efforts tout au long de l'année 2020 (et encore aujourd'hui), faisant preuve d'une capacité d'adaptation et d'une flexibilité qu'il convient de souligner. Elle remercie également le service des finances et M. Giovanni Di Stefano pour l'appui constant qu'ils lui ont apporté dans la préparation de ces comptes et tout le travail fourni.

Mme Molinari termine sa présentation en relevant que toute la documentation est disponible sur CMnet. Elle se réjouit de discuter plus en détail de tous ces éléments lors de la commission des finances qui est d'ores et déjà agendée.

Le Président remercie Mme Molinari pour la qualité de la présentation et des documents qui ont été transmis.

**La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Si M. Voignier se réjouit de ces comptes, il souhaiterait malgré tout que quelques points soient éclaircis en commission. Tout d'abord, dans quelle mesure la commune a-t-elle le droit de constituer des provisions ? M. Voignier rappelle à cet égard que, lors de la présentation de tous les autres comptes



annuels, la commune n'avait pas le droit de faire de provisions. Jusqu'à dernièrement encore, le bénéfice était utilisé pour diminuer les amortissements afin de pouvoir faire baisser la dette, de manière à ce que la commune puisse emprunter de façon plus claire pour de grands projets. Il serait donc intéressant d'obtenir des éclaircissements sur cette procédure, qui ne doit pas péjorer la commune lorsqu'elle voudra emprunter pour réaliser de grands projets. Ensuite, M. Voignier constate une baisse sur le fonds de péréquation. Il souhaiterait savoir pour quelles raisons Carouge a été péjorée à ce niveau. Il ajoute que plusieurs éléments entrent en compte dans les calculs et qu'une présentation en commission serait utile pour les nouveaux élus. Enfin, concernant RFFA, M. Voignier souhaiterait savoir plus spécifiquement quelles lignes sont impactées. Il se permet de le demander parce que les comptes 2020 sont pratiquement les premiers où les éléments liés à RFFA entrent en force.

**6. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 031-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES CRÉDITS D'ENGAGEMENT COMPLÉMENTAIRES ET LES MOYENS DE LE COUVRIR**

Mme Molinari rappelle que, chaque année, un certain nombre de dépenses sont votées à travers des délibérations (crédits d'investissement). Légalement, le Conseil administration a l'obligation de faire voter les éventuels dépassements. Il serait possible de présenter systématiquement une délibération pour chaque petit ou grand dépassement. Cela ne semble toutefois pas rationnel lorsqu'il s'agit de petits montants, raison pour laquelle le Conseil administratif propose au Conseil municipal une délibération portant sur l'ensemble des dépassements. Mme Molinari n'énumèrera pas ici les différents dépassements. Elle relève que le document comporte à la fois le montant des investissements et celui des dépassements. Les membres du Conseil municipal peuvent constater qu'il s'agit d'une série de petits dépassements, que le Conseil administratif souhaite leur soumettre en une fois. Des détails seront fournis sur chacun de ces dépassements dans le cadre de la commission des finances qui est d'ores et déjà agendée.

**La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

La parole n'est pas demandée.

*Le Président suspend la séance vingt minutes de manière à ce que les participants puissent se sustenter.*

**7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 032-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 20'000.- EN FAVEUR DE MEDAIR POUR SON AIDE AUX REFUGIES DU CONFLIT ARME DU TIGRE**

Mme Hiltbold mentionne que le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'ouvrir un crédit de CHF 20'000.- en faveur de Medair pour son intervention auprès des réfugiés dans le cadre du conflit armé du Tigré. Il s'agit d'apporter une aide d'urgence dans la zone soudanaise qui accueille le plus de réfugiés du Tigré. En Ethiopie, le Tigré est en proie à une crise profonde qui provoque un exode vers le Soudan. Plus de 55'000 réfugiés éthiopiens qui fuient le conflit ont déjà franchi la frontière depuis novembre. Ils arrivent dans le plus grand dénuement et ont besoin d'aide vitale (denrées alimentaires, abris, soins de santé, accès à l'eau). Le Haut-commissariat pour les réfugiés coordonne la réponse humanitaire avec les quelques acteurs présents, qui sont en nombre malheureusement insuffisant. Le Conseil administratif a accédé à la demande qui a été formulée par Medair et soumet ce soir au Conseil municipal la proposition d'octroyer CHF 20'000.- à cette association. Mme Hiltbold répond volontiers aux questions et remercie le Conseil municipal de faire bon accueil à cette délibération.

**La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion.

Mme Merle relève qu'ils ont tous entendu parler de la crise au Tigré et que Medair est une ONG connue et reconnue, *a priori* sérieuse. Il s'agit d'un montant relativement modeste, mais elle souhaite savoir si Medair a précisé dans sa demande quel usage exact serait fait de ces CHF 20'000.-. Mme Merle considère en effet qu'il est important de savoir à quoi cette somme serait consacrée. Elle demande par ailleurs si la ville de Carouge, lorsqu'elle attribue un don comme celui-là, demande ensuite des comptes afin de savoir comment l'argent a été utilisé.

Mme Hiltpold répond que la commune a effectivement reçu un dossier expliquant à quoi serviraient ces fonds. Quand un montant a été attribué, la ville de Carouge reçoit un compte rendu quelques mois plus tard. Il est arrivé que des comptes rendus soient ensuite transmis au Conseil municipal. Si ce dernier le souhaite, le compte rendu que remettra Medair lui sera volontiers transmis, pour le tenir informé. Ces fonds serviront à apporter de l'aide en matière de santé, de nutrition, d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène, et permettra également de fournir des abris. Mme Hiltpold ajoute que le Conseil administratif est sollicité par de nombreuses associations et opère un choix en fonction des besoins, des situations, mais aussi des régions puisqu'il essaie de couvrir différentes régions.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

**La délibération est adoptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

**8. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 033-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 1'207'000.- POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR FONTENETTE-BOULODROME, PHASE 1, SUR LA PARCELLE N° 3188, SISE 51-57 ROUTE DE VEYRIER À CAROUGE**

Mme Lammar introduit le sujet. Cette délibération a pour objet le réaménagement d'une partie de la zone Fontenette-boulodrome. Comme le Conseil municipal le sait, cette zone a été particulièrement abîmée et amputée durant les travaux du CEVA, puisqu'une bonne partie de cette parcelle s'est transformée durant plusieurs années en un grand chantier pour les travaux du pont des Artisanes et le tracé du Léman Express. Il a été prévu depuis plusieurs années, par convention avec les CFF, que ces derniers verseraient à la ville de Carouge une somme de compensation de CHF 1'100'000.- pour le réaménagement de cette zone après travaux. Le chantier arrive enfin à son terme et, selon le planning, la totalité de cette zone pourra être rendue au public dès cet été.

Cette zone de loisir, comportant à l'origine diverses installations dont le boulodrome, des terrains de sport de balles, des pistes de jeux de boules, des aires de pique-nique et des zones de verdure, a toujours été fortement appréciée et fréquentée par la population carougeoise et extra-carougeoise. Si le Conseil administratif souhaitait retrouver une zone sportive sur ce périmètre, il a néanmoins poussé la réflexion plus loin. En effet, il aurait été facile de remettre un terrain de volley, trois grills et un terrain de basket et refaire ce périmètre comme il était avant les travaux.

Mais au vu de l'importance de cette zone de loisir pour la population carougeoise, au vu des enjeux actuels de société et de l'importance de mettre l'accent sur les espaces publics, d'autant plus en cette période de pandémie, le Conseil administratif a mandaté un expert pour l'accompagner dans la réflexion de réaménagement de ce périmètre, avec la volonté de créer en cet endroit un véritable laboratoire de bien-vivre, en privilégiant les activités intergénérationnelles, en créant des installations vouées aux activités physiques et sportives, aux loisirs en plein air et au mouvement pour toutes et tous.

M. Furrer, ingénieur du sport et du bien-être, a effectué une étude qu'il présentera en détail en commission, et dont une partie du PowerPoint figure déjà en annexe de la présente délibération. L'idée qu'il a développée est de faire de cette zone un véritable « carrefour du mouvement ». Ce terme est intéressant, car non seulement il prend en compte l'aspect « rencontre », « partage », et « vivre ensemble », où différentes catégories de population, d'âges et d'horizons différents se retrouvent dans ce « carrefour », mais il va aussi au-delà de l'aspect purement sportif par le terme « mouvement », qui intègre l'aspect essentiel de santé (santé publique, bien-vivre, bien-être).

Pour effectuer cette étude, M. Furrer a rencontré certains clubs sportifs carougeois, des associations carougeoises, des jeunes par le biais des TSHM et le club des aînés. Il est parvenu à une proposition d'installations sur le périmètre du Val d'Arve qui pourrait se concrétiser et se diviser en trois phases : la première phase sur le secteur boulodrome durant la période 2021-2022, la deuxième phase sur la parcelle du bureau des autos durant la période 2027-2030 (pour autant que le bureau des autos parte enfin), et une troisième phase sur le secteur Val d'Arve-Pinchat dès 2030.

La première phase sur le secteur du boulodrome comprend quant à elle trois étapes, selon la zone du boulodrome ou même l'affectation de ce bâtiment qui pourrait être revue afin de répondre à de nouveaux besoins et des pratiques sportives et culturelles correspondant à un public plus large et diversifié, tout en conservant bien évidemment une installation forte et importante destinée à la pratique des sports de boules très prisée par les habitués. Il s'agit d'une belle opportunité unique qu'a la ville de Carouge de développer harmonieusement la zone foot Fontenette, la zone parc boulodrome et la nouvelle piscine de la Fontenette, créant ainsi sur le secteur Fontenette un ensemble d'installations sportives et de loisirs homogènes, cohérentes et s'inscrivant parfaitement dans les axes de la politique voulue par le Conseil administratif et par le Conseil municipal.

Cette délibération est un point de départ puisqu'elle concerne la première étape qui pourrait être réalisée cet été ainsi qu'un montant pour l'étude de la deuxième étape.

Une partie du réaménagement, dont les travaux de terrassement et de plantation d'arbres, a déjà été effectuée par le CEVA, sur le montant de la soulte de compensation, conformément aux instructions de la ville de Carouge. Le solde de cette soulte servira en partie à compenser une part des dépenses afférentes à ce projet.

Cette délibération prévoit donc une série d'installations, pensée dans cette optique de « carrefour du mouvement » que Mme Lammar a évoquée ci-dessus. M. Furrer en parlera de manière détaillée en commission, mais Mme Lammar cite par exemple les *boxs up*, des casiers connectés contenant du matériel de sport (ballons, raquettes de pingpong, etc.) en libre accès, ou des bancs actifs, qui permettent non seulement de s'y asseoir avec un bouquin, mais aussi de pratiquer divers exercices physiques.

A noter encore le partenariat envisagé avec Ressources urbaines, pour des jardins et potagers urbains. Cette coopérative pourrait promouvoir une approche publique et pédagogique de ses activités d'agriculture et de permaculture urbaines dans la zone du boulodrome dont une portion serait dédiée à son activité, riche de potentielles synergies avec les activités sportives et récréatives proposées dans le secteur du boulodrome, créant ainsi une combinaison vertueuse de « bouger plus » et de « mieux manger ».

Mme Lammar ne s'attardera pas sur les nombreux autres éléments que comporte cette délibération, qui sera présentée plus en détail en commission. En conclusion, au vu de ce qui précède, le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'ouvrir un crédit de construction de CHF 1'207'000.-, dont CHF 57'500.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal, pour la création d'une zone de « bien-vivre » proposant un mélange d'activités physiques, sportives et récréatives pour toutes et tous dans le secteur boulodrome-Fontenette.

**La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en Commission Sports et loisirs.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Baertschi relève que le projet est intéressant dans sa globalité. Cependant, il a l'impression qu'il manque un volet relatif à la protection de la nature. Dans de nombreux aménagements, des espaces

naturels sont prévus, par exemple des roseraies sur les rives du lac. La zone dont il est question ce soir abrite une certaine faune, notamment dans les bois – l'on trouve même des castors sur l'île voisine. Il est sympathique de vouloir organiser partout des grillades, mais il faut aussi prendre en compte cette dimension de la protection de la nature. M. Baertschi rappelle en outre qu'avec l'Arve, une importante pénétrante de verdure se trouve dans ce secteur. Or, les bords de l'Arve sont déjà très chargés, ce qui pose un certain nombre de problèmes. M. Baertschi insiste sur la nécessité de prendre davantage en compte cette dimension que ne le fait ce projet, qui semble donner uniquement la part belle aux personnes qui, pour des raisons évidentes en cette période de pandémie, veulent se retrouver à l'extérieur. Enfin, M. Baertschi rappelle que la propriété des Brocher, soit la ferme du Val d'Arve, a été léguée à la ville de Carouge par M. Brocher. Cette propriété comportait des rocailles et de belles plantations. Il ne faudrait pas dénaturer l'esprit de ce parc.

M. Etienne souhaite que la commission soit l'occasion de rappeler l'état des discussions avec le canton par rapport au bureau des autos, afin que les nouveaux élus soient informés du devenir de ce périmètre et des délais dont il est question. Par ailleurs, il relève que, dans le cadre de la révision du plan directeur communal, cette délibération est importante parce qu'il s'agit de remettre en état une zone de verdure. Il rappelle en outre la motion qui avait été renvoyée au Conseil administratif et qui portait sur l'état des lieux des places de pique-nique sur le territoire communal. Il souhaiterait qu'en marge de cette zone de verdure où seront installées ou maintenues des zones de grillade, des précisions soient fournies aux commissaires sur la mise en œuvre de cette motion ainsi que d'une pétition qui demandait l'installation de tables et de bancs sur le territoire carougeois.

M. Voignier aborde la question des personnes à mobilité réduite. Le projet prévoit un parcours avec une enfilade de chemins en gravier, ce qui n'est pas le plus judicieux pour des personnes en chaise roulante ou qui se déplacent avec une canne, par exemple. M. Voignier recommande de prendre en considération cet élément, afin que les aménagements de ce secteur conviennent aussi aux personnes à mobilité réduite, étant précisé qu'il s'agit d'un endroit que ces dernières peuvent atteindre facilement, contrairement au plateau de Pinchat où les personnes âgées, par exemple, ne peuvent pas nécessairement se rendre. A ce propos, M. Voignier suggérerait de garantir des projets plutôt pour les jeunes sur le côté Pinchat et de diriger ici davantage les personnes d'un certain âge. Il souhaiterait que cette problématique soit étudiée également pour le bâtiment. S'il convient bien sûr d'installer des rampes dans un bâtiment, il ne faut pas oublier de s'assurer que les portes peuvent être ouvertes par les personnes en chaise roulante. Ces dernières années, de nombreux aménagements ont été réalisés dans les bâtiments communaux pour que les portes soient automatiques, que les guichets soient à hauteur des personnes en chaise roulante, etc. M. Voignier en remercie le Conseil administratif mais il faudrait prendre d'emblée en considération cet aspect dans le présent projet.

M. Calame revient sur la question des chemins en gravier. Ce matériau est probablement proposé ici pour une question de perméabilisation des surfaces. Il existe d'autres manières de traiter le sol pour une circulation aisée des chaises roulantes, mais les surfaces sont alors souvent très imperméables, ce qui pose d'autres problèmes. A propos de surface imperméable, M. Calame relève que l'on en trouve une à proximité de ce secteur : c'est celle du pont des Artisanes qui est actuellement un *no man's land*. Il invite les commissaires à se pencher sur le devenir et l'usage qui pourrait être fait au bénéfice de la population de cette autoroute en cul-de-sac qui sert de voie de secours pour les services du Léman Express. Il pense que d'autres aménagements seraient imaginables. Cette surface offre un potentiel qui peut être exploité bien plus rapidement que celui de la parcelle du bureau des autos.

**9. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 034-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 1'005'000.- TTC, DESTINÉ À L'ENTRETIEN ET AU REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS, À LA CRÉATION DE POINTS D'EAU ET DE ZONES D'OMBRAGE SUR LES PLACES DE JEUX DE LA COMMUNE**

Mme Molinari présente cette délibération qui a trait à dix-sept parcs de jeux de la commune et qui est le fruit d'un travail conjoint entre plusieurs services : le service de l'urbanisme, le service de la voirie, le service des constructions et le service des affaires sociales, qui ont travaillé de manière conjointe pour analyser les différentes situations sur ces places de jeux. La délibération concerne l'amélioration de certaines places de jeux se situant soit dans les espaces publics, soit dans les écoles ou encore dans les crèches. L'objectif est d'optimiser ces lieux de détente en apportant un confort supplémentaire aux enfants comme aux parents. Dans le contexte actuel, ces espaces constituent, probablement encore plus que par le passé, des lieux importants de jeux, de détente et de sociabilisation. En outre, face aux canicules toujours plus fréquentes, il est nécessaire de protéger encore davantage les enfants, premiers utilisateurs de ces lieux, en développant des zones plus fraîches (îlots de fraîcheur).

Si cette proposition est acceptée, il s'agira d'apporter plusieurs améliorations. D'une part, il s'agira de faciliter l'entretien de ces espaces et d'en améliorer l'hygiène en utilisant des matériaux plus résistants et durables. Ce point est valable en particulier pour les parcs de jeux où l'on trouve actuellement des copeaux, qui posent des problèmes assez importants en termes d'entretien et qui sont difficiles à nettoyer correctement puisque des mégots de cigarette, par exemple, restent facilement coincés dans ce type de substrat. D'autre part, il s'agit de créer davantage d'espaces ombragés dans ces lieux, mais aussi d'installer des points d'eau. En effet, aujourd'hui, dans la plupart des parcs publics, il n'existe aucun point d'eau où les enfants et les adultes qui les accompagnent pourraient se désaltérer.

Les améliorations proposées comprennent également la pose de quelques bancs supplémentaires (dans certaines places de jeux, il n'y a pas même un banc où s'asseoir) et, quand l'environnement s'y prête, éventuellement des tables, afin d'améliorer le confort des personnes qui accompagnent les enfants.

Cette délibération intègre également un montant pour l'étude des places de jeux de Montfalcon, place d'Armes et Noie-tes-puces, qui nécessiteront des interventions probablement plus conséquentes. Cette étude permettra au Conseil administratif de proposer ultérieurement au Conseil municipal, pour ces trois sites, des demandes de crédits sur la base de projet plus détaillés.

La délibération concerne donc dix-sept places de jeux dans des parcs (par exemple le parc Cottier, celui de la salle des fêtes ou le parc Wolf), dans des EVE (par exemple Acacias ou Les Petits Carougeois), dans les écoles (par exemple Promenades ou Jacques-Dalphin) ainsi que dans les agospaces de Jacques-Grosselin et de Pinchat.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette délibération d'un montant de CHF 1'005'000.- afin d'améliorer les places de jeux pour les petites Carougeoises et Carougeois.

Le Président signale que la convocation mentionnait un montant de CHF 986'000.- TTC, tandis qu'il a mentionné lui-même, en donnant lecture de ce point à l'ordre du jour, une somme de CHF 996'000.- TTC. Toutefois, comme vient de le mentionner Mme Molinari, le montant de la délibération est bien de CHF 1'005'000.- TTC. L'ordre du jour qui figure dans le procès-verbal et l'intitulé du présent point seront donc modifiés en conséquence.

**La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Entretien du domaine public

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Merle souhaite attirer l'attention des commissaires sur deux éléments. Concernant tout d'abord les zones d'ombrage qui sont prévues, elle relève que l'on voit actuellement dans de nombreux endroits des voiles triangulaires qui peuvent être installées de différentes façons. Elle sait qu'il existe des voiles photovoltaïques parce qu'un membre du PDC a signalé qu'il en avait vu à Zurich, notamment. Il serait intéressant d'étudier cette possibilité, qui pourrait donner lieu aussi à une mise en valeur pédagogique de ce type d'installation. Ensuite, si Mme Merle a bien pris note des difficultés d'entretien que posent les copeaux et les surcoûts y relatifs, elle souligne cependant qu'il s'agit d'un matériau entièrement naturel. Elle s'interroge sur le message qui serait envoyé à la population si la commune remplaçait ce

matériau par des surfaces de type synthétique. Par conséquent, elle invite les commissaires à se poser la question de la pertinence d'un nouveau matériau par rapport aux copeaux actuels.

M. Mützenberg recommande à la commission de se pencher sur la question des points d'eau, qui sont en effet essentiels. Ce sujet avait du reste déjà été évoqué par certains membres du Conseil municipal dans différentes questions. M. Mützenberg souhaiterait qu'une carte des points d'eau existant dans la commune soit remise aux commissaires. Cela dépasse un peu le cadre de la présente délibération mais il serait utile de réfléchir aux points d'eau qui seraient nécessaires dans d'autres endroits de Carouge. Une telle réflexion pourrait servir pour le futur.

S'agissant d'un crédit de réalisation de CHF 1 million qui prévoit un certain nombre de réaménagements, M. Etienne propose de présenter à la commission les études qui ont été menées par les différents services, puisque l'on ne réaménage pas n'importe comment lorsqu'on intervient dans des parcs, c'est-à-dire dans des sites peut-être sensibles. En effet, il ne s'agit pas seulement de la rénovation ou du remplacement de mobilier et de jeux, mais aussi d'ombrage et de points d'eau. Cela signifie l'élaboration d'une conception d'ensemble. M. Etienne souhaite donc que les commissaires aient l'occasion de donner éventuellement des orientations aux services à propos de ces réaménagements.

M. J.-M. Antonioli revient sur le type de matériau qui sera utilisé pour les sols. Pour en avoir fait la triste et mauvaise expérience dans le cadre de son travail, il souligne qu'il est indispensable d'étudier cette question en amont, parce que les revêtements devront tenir sur la durée. Les sols des places de jeux sont très utilisés – et parfois à mauvais escient, malheureusement. Au fil des années, les sols en synthétique deviennent durs, ils se lézardent, ils perdent toute cette flexibilité que l'on exige des sols de places de jeux. Et c'est sans parler des couleurs qui se délavent après trois ou quatre ans. M. J.-M. Antonioli cite l'exemple des agorespaces, dont les terrains synthétiques doivent sans cesse être réparés. Il faut aussi parfois y mettre du sable pour éviter qu'ils ne prennent feu. Or, le sable rend les sols très glissants, ce qui est vraiment problématique. M. J.-M. Antonioli recommande donc aux commissaires d'être particulièrement attentifs au type de matériau qui sera utilisé et de s'assurer que ce matériau tiendra sur la durée. De plus, il rejoint les propos de Mme Merle : d'un point de vue écologique, les sols en caoutchouc ne sont pas la panacée.

M. Voignier invite tout d'abord la commission à demander des précisions sur les points d'eau. Il conviendrait d'éviter d'installer des fontaines dont l'eau coule en continu, ce qui engendre un important gaspillage. De plus, pour revenir sur l'intervention de M. Mützenberg, M. Voignier rappelle qu'une carte des lieux où l'on peut remplir gratuitement sa gourde avait été demandée en son temps, mais n'avait jamais été transmise. Il serait en effet utile d'identifier les points d'eau sur le territoire communal. M. Voignier mentionne en outre le souhait qu'avait exprimé une conseillère municipale de remettre par exemple la fontaine derrière la salle des fêtes. Il en vient ensuite à sa deuxième recommandation. Il ne comprend pas que la commune souhaite enlever les copeaux de bois. Il n'y a déjà plus aucun bac à sable pour les enfants, qui se régalaient pourtant en jouant à ramasser le sable, à le verser dans un objet, etc. Aujourd'hui, le seul endroit où les enfants peuvent jouer avec du sable, c'est sur le terrain de beach volley aux Tours, où en réalité il y a bien plus d'enfants qui jouent dans le sable que de personnes qui jouent au beach volley. Encore une fois, M. Voignier ne comprend pas que la commune puisse penser à enlever les copeaux de bois, alors que les enfants aiment tellement jouer avec. Mme Molinari a évoqué les problématiques d'entretien, mais s'il y a des mégots, eh bien, on les nettoie. Supprimer les copeaux de toutes les places de jeux serait scandaleux. Il faut les maintenir.

M. Baertschi attire l'attention des commissaires sur la question du mobilier urbain. Le Conseil municipal a eu de grandes discussions sur la qualité du mobilier urbain, notamment dans les zones un peu sensibles, qualité qui n'a pas toujours été la plus heureuse. Il fait confiance à Mme Molinari sur ce point, mais il relève qu'un mobilier simple, par exemple en bois, permettrait d'obtenir une sorte d'unité, principalement par rapport aux promenades.

## **PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **10. MOTIONS**

### **10.1 Motion 005-2020 R : La mobilité douce partagée**

Cette motion a été prise en considération lors de la séance du Conseil municipal du 29 octobre 2020 et renvoyée en commission de la Sécurité.

Celle-ci s'est réunie les 11 février 2021 et 15 avril 2021 et les rapports ont été établis par Mme Merle.

Le Président demande à Mme Merle si elle a quelque chose à ajouter à son rapport.

Mme Merle répond par la négative.

#### **La commission a préavisé favorablement la motion à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Bertholon signale que le groupe des Verts salue la volonté des motionnaires de prendre en compte les intérêts de tous les usagers de mobilité douce, que ce soit ceux des piétons, des cyclistes, des personnes utilisant d'autres modes de mobilité douce ou encore des personnes à mobilité réduite. En effet, pour le groupe des Verts, il est important d'encourager tous les types de mobilité douce dans une logique de cohabitation harmonieuse. Le groupe des Verts est particulièrement sensible à la question d'étudier et de mettre en place des itinéraires cyclables continus et adaptés sur la commune, cela dans le but de désengorger certains lieux de partage d'espace qui présentent un risque de conflit potentiel. En effet, c'est bien souvent le manque d'itinéraires logiques et efficaces qui pousse certains cyclistes à emprunter des raccourcis qui ne sont pas toujours judicieux et à emprunter des espaces qui sont parfois mal adaptés au partage. Dans le cadre de cette réflexion, il sera important de penser à l'évolution de la mobilité douce qui aura lieu ces prochaines années et qui est déjà en marche, ou plutôt qui est déjà « sur cycle ». Le groupe des Verts tient également à préciser que, dans bon nombre de ces endroits, la solution sera la cohabitation. Pour que celle-ci se passe bien, il accueille volontiers l'idée d'organiser par exemple des campagnes de sensibilisation aux bons comportements à adopter dans ces lieux partagés. C'est donc dans cette optique qu'il soutient la motion.

Au nom du groupe socialiste, M. Von Burg souligne que le fait que la motion ait été adoptée à l'unanimité après deux séances de discussions très riches, très détaillées et très intéressantes prouve qu'elle soulève un véritable problème. Les membres de l'administration présents en commission se sont aussi montrés très actifs dans la discussion et le groupe socialiste attend avec impatience les propositions que fera l'administration. Les questions relatives aux voies pour les cyclistes, à la protection des piétons, aux signalisations, etc., sont très actuelles et préoccupent la population.

En tant que motionnaire, M. Voignier a défendu avec vigueur cette motion. Il se trouvait plutôt dans le camp des piétons que celui des cyclistes, mais il rejoint ses préopinants car il s'agit effectivement d'une préoccupation qui est partagée par tout le monde. Même si les cyclistes empruntent parfois des espaces qui ne sont pas adaptés, cela leur pose aussi un problème. M. Voignier attend beaucoup du retour que fera le Conseil administratif. Chacun doit se sentir en sécurité à tout âge et quel que soit son moyen de locomotion. Il est également essentiel de pouvoir partager certains lieux. Mais les commissaires ont aussi vu que si les itinéraires cyclables étaient améliorés, certains endroits seraient libérés des cyclistes et les piétons y seraient plus détendus. Enfin, M. Voignier souligne une fois de plus que la cohabitation doit être harmonieuse également pour les personnes à mobilité réduite ou les personnes avec de petits enfants. Il remercie toutes celles et ceux qui ont participé à la commission,

où les échanges ont été fructueux, et il espère que la mise en œuvre de la motion répondra aux préoccupations des Carougeois.

M. Etienne relève que ce n'est pas la première fois qu'un tel objet est déposé au Conseil municipal et revient de commission. En effet, le groupe socialiste, en son temps, avait déposé une motion pratiquement identique et qui avait été envoyée au Conseil administratif. A l'époque, M. Walder avait indiqué que ces préoccupations allaient être transmises dans le cadre de la révision du plan directeur communal, afin d'étudier notamment la manière de diversifier les itinéraires cyclistes. M. Etienne invite donc Mme Molinari à transmettre la présente motion aux mandataires en charge de la révision du plan directeur communal. Pour le reste, comme l'a dit M. Von Burg, le groupe socialiste se réjouit que la motion soit renvoyée au Conseil administratif.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la motion.

**La motion est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

## **10.2 Motion 010-2021 R : Fonds de soutien pour les commerçants et artisans**

Cette motion a été prise en considération lors de la séance du Conseil municipal du 28 janvier 2021 et renvoyée en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie le 30 mars 2021 et le rapport a été établi par le Président, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Lors de la commission des Finances, deux amendements ont été adoptés :

Amendement 1 qui supprime la première invite et la remplace par :

*A étudier et proposer au Conseil municipal, un règlement concernant des mesures d'accompagnement pour les artisans et commerçants dont les arcades sont prétéritées par des travaux conséquents engagées par la Commune et à prévoir une ligne budgétaire à cet effet.*

**Cet amendement a été accepté par 11 oui, 0 non et 0 abstention.**

Amendement 2 qui propose une seconde invite :

*A veiller avant travaux à une information aux commerçants, pendant les travaux à maintenir l'information sur l'avancement des travaux et d'informer des nuisances à venir et retards éventuels, mettre en œuvre les mesures d'accompagnement des travaux (signalisation des commerces et informations relatives aux travaux, demandes particulières...).*

**Cet amendement a été approuvé par 11 oui, 0 non et 0 abstention.**

**La commission a préavisé favorablement la motion ainsi amendée par 11 oui, 0 non, 0 abstention.**

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il demande si le Conseil municipal souhaite voter séparément les deux amendements ou voter la motion telle qu'amendée.

M. Morex propose de voter la motion amendée, dès lors que les amendements ont été acceptés à l'unanimité en commission.

Le Président constate que cette manière de procéder convient au Conseil municipal. Par conséquent, il met aux voix la motion telle qu'amendée en commission.



**La motion amendée est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

### **10.3 Motion 013-2021 P : Pour des protections périodiques gratuites et en libre accès au sein des écoles primaires de la commune de Carouge**

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

*Attendu que les premières menstruations communément appelées règles, interviennent dans la vie des jeunes filles entre l'âge de 10 et 16 ans et qu'aucune fille ne devrait se sentir honteuse d'avoir ses règles ;*

*Que les produits menstruels (serviettes hygiéniques, culottes menstruelles, tampons, etc.) permettent aux personnes réglées de satisfaire un besoin d'hygiène élémentaire ;*

*Que bien souvent le cycle menstruel d'une jeune fille ne devient régulier seulement plusieurs années après ses premières règles, et qu'elle risque donc souvent de se retrouver prise au dépourvu sans les protections nécessaires à sa portée ;*

*Qu'aujourd'hui, bien souvent se sont les maîtresses, les maîtres ou les professeurs de gymnastique qui sont les fournisseurs de protections périodiques pour celles qui osent en demander ;*

*Que la précarité menstruelle est un ensemble de conditions économiques et sociétales qui ne permettent pas de vivre ses menstruations sereinement et qui touche de nombreuses personnes en Suisse ;*

*Que la précarité menstruelle a pour principale conséquence l'exclusion des jeunes filles réglées qui, parfois, se retiennent de venir en classe et s'exposent au risque de décrochage scolaire ;*

*Que par ailleurs l'absence de protections hygiéniques en libre accès dans les écoles engendre une charge mentale supplémentaire pour les jeunes filles et participe directement de la stigmatisation liée aux règles ;*

*Que bien que les Verts de Carouge soient sensibles aux déchets, ils comprennent aussi le caractère d'urgence de besoin de protection lorsque les règles surviennent de manière inattendue.*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge*

#### **Invite le Conseil administratif**

- *A entreprendre toutes les démarches nécessaires pour que des protections périodiques (serviettes hygiéniques écologiques et bio) gratuites soient librement accessibles dans toutes les écoles primaires de la commune du Carouge.*
- *A faire installer un distributeur de protections périodiques avec des serviettes hygiéniques écologiques bio dans chaque toilette pour filles de toutes les écoles de la commune afin de permettre à la jeune fille qui s'aperçoit des saignements en étant dans les toilettes de ne pas avoir à ressortir pour aller prendre une protection soit dans un lieu commun soit pour aller demander une protection à quelqu'un.*

- *A mettre à disposition uniquement des serviettes écologiques et bio au vu des possibilités du syndrome de choc toxique avec les tampons.*
- *A entreprendre une large campagne de communication visant, d'une part, à faire connaître au plus grand nombre le dispositif déployé et les lieux où cette mise à disposition est assurée et, d'autre part, à sensibiliser les jeunes filles notamment du premier cycle primaire à la question des protections périodiques afin qu'elles sachent de quoi il s'agit et qu'elles n'aient pas, par esprit de curiosité, besoin d'aller ouvrir les paquets.*
- *A interpeller le Département de l'instruction publique afin que des mesures identiques soient mises en place pour les écoles secondaires (cycles et post-obligatoires) dans la mesure où elles ne dépendent pas de la commune et que de nombreuses jeunes filles ont leurs premières règles au cycle.*

*Les Vert.e.s*

Le Président passe la parole aux motionnaires pour présenter leur texte.

Mme Sana-Oppliger indique que cette motion s'inscrit dans le mouvement qui a vu de nombreux autres cantons et trois communes genevoises adopter de telles mesures, et même l'Ecosse voter relativement récemment la gratuité des protections périodiques. Le groupe des Verts est disposé au renvoi en commission des Affaires sociales afin de chiffrer ce projet et voir quelles mesures pourraient être prises pour éviter le gaspillage. Il remercie le Conseil municipal de faire bon accueil à la motion.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 2 abstentions.**

Le bureau propose le renvoi en commission des Affaires sociales.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Voignier salue cette motion et se réjouit d'en discuter en commission. Il propose de présenter aux commissaires ce que les autres cantons et communes genevoises ont mis en œuvre en la matière, afin de s'inspirer de ce qui a été fait ailleurs, ou en tout cas de ne pas reproduire à Carouge les éventuelles erreurs qui auraient été constatées. Il serait également intéressant de connaître les raisons pour lesquelles d'autres cantons, comme le canton du Valais ou celui de Berne, ont refusé un tel projet – M. Voignier se demande par exemple s'il s'agissait d'une question de degrés scolaires.

M. Fraomene invite la commission à se pencher également sur ce qui pourrait être fait au cycle d'orientation, et non pas uniquement dans les écoles primaires comme le demande la motion.

### **13. POSTULATS**

Il n'y en a pas.

### **14. RESOLUTIONS**

Il n'y en a pas.

### **15. PETITIONS**

Il n'y en a pas.

## 16. QUESTIONS

### Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

#### Réponse écrite de Mme Hiltpold à la question écrite QE 008-2021 de M. Baertschi intitulée « Comment démanteler les bandes sévissant à Carouge »

Monsieur,

Suite à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 25 mars 2021, vous trouverez ci-après les éléments de réponse.

La lutte contre la délinquance de rue et les incivilités fait notamment partie des axes prioritaires de collaboration identifiés entre la Police cantonale et la Police municipale, dans le cadre du Contrat local de sécurité (CLS) qui a été conclu entre l'Etat de Genève et la Ville de Carouge. Dans ce contexte, lesdites polices coopèrent pour une plus grande efficacité de l'action de sécurité et échangent les informations en fonction des besoins, ceci dans le respect des règles en vigueur.

La Police cantonale de la République et canton de Genève, qui a pour vocation de servir et protéger la population, a notamment pour mission d'assurer en tout temps et en tout lieu les interventions d'urgence nécessaires pour garantir la sécurité publique et pourvoir à la protection des personnes et des biens.

Quant à la Police municipale, elle est chargée de la sécurité de proximité, soit de la prévention des incivilités et de la délinquance de rue par une présence régulière et visible sur le terrain, ceci dans la mesure de ses effectifs et sous réserve des autres missions et réquisitions qui peuvent l'accaparer. Dans ce contexte, elle porte une attention particulière aux phénomènes sectoriels pouvant impacter la sécurité publique et ne manque pas d'aviser la Police cantonale de l'évolution de la situation et/ou en cas d'évènement(s) nécessitant une intervention d'urgence.

A Carouge, ces phénomènes sont connus par les polices qui échangent tous les renseignements utiles à ce sujet et se coordonnent entre elles. Cela étant, vous comprendrez aisément qu'il n'est pas possible de communiquer plus d'informations à ce sujet.

S'agissant des évènements ponctuels qui se sont produits en date du 19 mars 2021 auxquels vous faites référence, je porte à votre connaissance que la Police municipale a été sollicitée par la Centrale d'engagement, de coordination et d'alarmes de la Police cantonale (CECAL) et est intervenue sur site dans un court laps de temps. Quant à l'enquête, elle est du ressort de la Police cantonale en charge de cette affaire. La problématique serait en passe d'être résolue et ne mettrait pas en lumière un nouveau phénomène de bande à Carouge.

Espérant avoir répondu à votre demande, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

#### Réponse écrite de Mme Hiltpold à la question écrite QE 009-2021 de M. Baertschi qui proposait différentes interventions pour sécuriser le secteur des Pervenches

Monsieur,

Suite à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 25 mars 2021, vous trouverez ci-après les éléments de réponse.

Au regard des informations qui vous ont été communiquées dans le cadre de la QE 008-2021, il n'est pas envisagé, en l'état, de mettre en place les mesures de sécurité que vous proposez.

Comme cela vous a été expliqué, les événements qui se sont produits en date du 19 mars 2021 étaient ponctuels et l'affaire est entre les mains de la Police cantonale qui s'oriente vers une résolution de problème.

Quant à la Police municipale, elle a, depuis cette date, intensifié ses patrouilles pédestres sur site, notamment le vendredi en soirée, sans constater de problématiques inhérentes à des rassemblements ou au maintien de la sécurité publique. Elle continuera toutefois à porter une attention particulière à ce sujet dans le cadre de ses activités.

Espérant avoir répondu à votre demande, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite QE 010-2021 de M. Baertschi intitulée « Promenade des Orpailleurs : balisage et chicanes »

Cher Monsieur,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 25 mars 2021, traitant des problèmes liés à la remise en place des barrières et de la signalisation sur la Promenade des Orpailleurs, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

Les aménagements dans le cadre des travaux de la route de Veyrier secteur Orpailleurs étant terminés, les barrières chicanes ont été remises en place sur la Promenade par les équipes du SURB en date du 24 mars 2021.

Concernant la signalisation verticale, après concertation avec le service de la Police Municipale, des panneaux règlementant la circulation à la promenade des Orpailleurs seront posés avant fin mai 2021. Conjointement, des panneaux complémentaires rappelant les règles d'usage aux cyclistes et aux détenteurs de chiens y seront rajoutés. De plus, nous vous informons que les tags sur les panneaux récemment signalés seront nettoyés.

Espérant avoir répondu à vos attentes, nous vous prions d'agréer, cher Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Réponse de Mme Molinari à la question orale QO 028-2021 de M. Fraomene concernant les marquages à la rue des Caroubiers et à la rue des Noirettes qui auraient été refaits deux fois en deux semaines

Les zones les plus denses du territoire communal doivent aujourd'hui faire face à l'augmentation des besoins en stationnement en lien avec l'usage croissant de véhicules motorisés (scooter, moto) tant par les habitants que par les personnes s'y rendant pour travailler.

Face à ce constat, la Commune a lancé une démarche globale afin d'optimiser l'utilisation du domaine public pour ces besoins en stationnement via une réglementation plus claire de l'usage du sol.

Le projet à l'échelle du territoire communal est réalisé par phase. Dans sa question, M. Fraomene a mentionné des aménagements qui ont été réalisés lors de la première phase. En effet, la priorité a été donnée au quartier des Noirettes, au sein duquel une première étape de travaux a été menée ce printemps. Ces travaux ont été réalisés sur la base de plans d'exécution validés par l'OCT (office cantonal des transports).

Concrètement, il s'agit de réorganiser le stationnement des deux-roues motorisés et vélos en mettant en place une distinction claire entre les places dédiées à ces deux types de véhicules. Pour ce faire,

des cases « VELOS » équipées d'arceaux ont été réalisées tandis que des cases blanches dédiées aux deux-roues motorisés ont été confirmées et ajoutées.

L'offre en stationnement pour chacun des modes de transport a été définie sur la base d'un diagnostic mené conjointement par la police municipale et le service de l'urbanisme *via* plusieurs observations de terrains. Quelques places voitures ont été supprimées et compensées par la création de places deux-roues motorisés conformément aux dispositions de la LMCE.

A noter enfin, au niveau des modalités d'intervention de l'entreprise en charge des travaux, que des voitures stationnées sur les emplacements sur lesquels les travaux devaient avoir lieu ne respectaient pas toujours les dates de libération. L'entreprise en charge des travaux a dès lors été contrainte d'intervenir à plusieurs reprises afin de finaliser les interventions prévues sur un emplacement donné. Quelques adaptations ont par ailleurs été effectuées en cours de réalisation afin d'intégrer au mieux les contraintes des lieux qui sont apparues au moment où les travaux ont été menés.

#### Réponse de Mme Molinari à la question orale QO 027-2021 M. Fraomene relative au remplacement des poubelles de rue

Pour rappel, M. Fraomene souhaitait savoir quand seraient mises en place les poubelles plus grandes.

Effectivement, le processus de remplacement de corbeilles de rue a pris passablement de retard et ceci pour plusieurs raisons :

- 1) Le modèle retenu a été développé par la Ville de Genève et la réalisation de celui-ci a fait l'objet d'un appel d'offre commun de nos deux administrations.
- 2) Deux pré-series ont été commandées et installées à Carouge (60 unités au total) pour permettre de tester ces poubelles dans différents contextes.
- 3) Après plusieurs mois d'utilisation, des modifications techniques et des améliorations ont été demandées au fournisseur (diamètre des perforations du cendrier, système de vidange du cendrier, système de fixation du sac).
- 4) L'usine, située en France, a été très impactée par le COVID-19 (fermetures, disponibilité des matières premières, etc.).

Cependant, je suis heureuse de vous annoncer aujourd'hui que nous disposons aujourd'hui d'un modèle répondant pleinement aux attentes et une troisième commande de 100 unités a été passée au fournisseur le 31 mars 2021 et sera installée d'ici la fin de l'été. Si tout se passe comme prévu, l'ensemble des corbeilles à déchets devrait être remplacé d'ici février 2022. Pour rappel, le nombre de poubelles concernées est important.

Par ailleurs et conformément à notre engagement, depuis le mois de février 2020, les déchets contenus dans l'ensemble des corbeilles de rue passent par un centre de tri haute performance et environ 70% des déchets fait aujourd'hui l'objet d'une valorisation.

#### **Nouvelles questions des conseillers municipaux**

##### Questions écrites

Il n'y en a pas.

##### Questions orales

### M. J.-M. Antonioli : Remorque des samaritains

Suite à la commission de la semaine passée, qui s'est du reste fort bien déroulée (M. J.-M. Antonioli a vu des conseillers municipaux s'émerveiller comme des enfants devant les véhicules), M. J.-M. Antonioli regrette de constater que la remorque des samaritains qui a été acquise il y a un an et demi, pour un montant d'environ CHF 40'000.- se trouve toujours à l'extérieur. A l'égard des samaritains et de toutes ces personnes qui s'investissent pour la commune, il est décevant de laisser ce véhicule dehors. Si la même chose s'était produite pour les pompiers ou les sauveteurs, la commune serait déjà face à une cabale. Les samaritains ont été très patients, mais cela fait une année et demie que leur remorque, qui est leur seul véhicule, est stationnée dehors. Serait-il possible de trouver un endroit où la mettre à l'abri, pour éviter qu'elle ne s'abîme avant même d'avoir été inaugurée ?

Mme Lammar relève que les commissaires auront vu que l'espace dans les locaux est limité. Toutefois, une solution est recherchée, notamment avec le SVEM, afin de trouver un endroit disponible où cette remorque pourrait être mise à l'abri – il serait en effet dommage qu'elle ne s'abîme trop vite.

### Mme Decnaeck : Quelle réponse à la pétition « Pour la création de places publiques dans nos quartiers » ?

Mme Decnaeck allait poser une question concernant cette pétition qui avait été déposée le 29 octobre 2019 et renvoyée au Conseil administratif le 23 janvier 2020. La pétition demandait la création de places publiques dans les quartiers. Mme Decnaeck retire toutefois sa question puisque Mme Molinari a expliqué plus tôt qu'un projet était en cours.

Mme Molinari confirme que la commune est en train de travailler sur les places de jeux, mais Mme Lammar a aussi eu l'occasion de présenter plus tôt les espaces récréatifs prévus dans le secteur du boulo-drome. M. Etienne a également posé une question qui allait dans le même sens que celle de Mme Decnaeck. La ville de Carouge essaie de trouver des emplacements qui soient pertinents pour offrir davantage de lieux récréatifs mais qui ne soient pas sources de nuisances pour les riverains. Il faut donc trouver un équilibre entre ces deux aspects.

### M. Voignier : Patience

M. Voignier remarque que la patience est une vertu. Comme le disait Vauvenargues, la patience est l'art d'espérer. M. Voignier a de grands espoirs, il est très patient – il doit donc être relativement vertueux. Mais en l'occurrence, il en a assez. Il a été question plus tôt de motions qui ont été ou qui seront traitées. Lui-même a déposé une motion sur les drapeaux des Tours qui traîne depuis deux. Cette motion a usé un conseiller administratif délégué aux travaux et M. Voignier espère qu'elle n'utilisera pas une deuxième conseillère administrative. Mais, franchement, il est temps d'obtenir une réponse. Depuis deux ans, on lui donne des réponses bateau : « oui, il faut qu'on étudie cela... » Aujourd'hui, c'est une question orale que M. Voignier pose, mais la prochaine fois ce sera une question écrite, s'il le faut. Il a été tenace quand il s'agissait d'allonger le temps des feux piétons pour que les personnes âgées puissent traverser, il a posé une question chaque mois, jusqu'à ce que le Conseil administratif et le canton réagissent. Aujourd'hui, il est un peu déçu. Il pense qu'il peut attendre de la part de Mme la Conseillère administrative une réponse plus concrète que simplement « on y travaille ». Il est temps qu'elle présente quelque chose de concret. Quand une question est posée ou qu'une motion est déposée, la population mérite une réponse et que le travail soit effectué. Ce soir, M. Voignier n'attend pas une réponse comme celles qu'il a eu précédemment – « on y travaille, on va revenir au Conseil municipal ». Non, il espère maintenant obtenir une réponse factuelle. Il remercie par avance Mme Molinari de sa prochaine réponse mais aussi de prendre ce sujet à cœur.

Mme Molinari prend effectivement ce sujet à cœur. Elle regrette que M. Voignier utilise des mots tels que mener en bateau, car ce n'est pas du tout le cas. Au contraire, elle est déjà revenue sur cet objet par deux fois devant le Conseil municipal. La dernière fois, elle avait fait part d'éléments très précis. La commune venait de recevoir l'offre, au mois de mars. Et ce n'était pas faute d'avoir essayé de l'obtenir

plus tôt – Mme Molinari avait expliqué qu'en raison de la crise du COVID, il avait été très difficile d'obtenir des éléments concrets et techniques. L'offre était donc enfin parvenue à la commune au mois de mars et Mme Molinari avait expliqué que le Conseil administratif allait proposer au Conseil municipal une délibération parce que le montant est conséquent, de l'ordre de CHF 300'000.-, de mémoire. Que M. Voignier soit donc rassuré sur ce point.

#### M. Baertschi : Barrettes vélos et terrasse du Q.G. à l'avenue Cardinal-Mermillod

M. Baertschi est déjà intervenu sur cette question. Des barrettes à vélos ont été posées à cet endroit, à juste titre d'ailleurs, et sont très utilisées. Mais comme une terrasse se trouve à proximité immédiate, d'importants problèmes se posent à cet emplacement. M. Baertschi avait demandé si les barrettes pouvaient être déplacées, mais il semblerait qu'elles sont situées sur une conduite de gaz – malgré tout, il pense que cela pourrait être réalisable. Il demande donc au Conseil administratif d'examiner la possibilité de les déplacer, quitte à supprimer deux places de parking un peu plus loin.

Mme Molinari remarque que la situation est effectivement problématique. Elle apportera une réponse lors du prochain Conseil municipal.

#### M. Baertschi : Plantations et bacs sur nos routes et promenades

M. Baertschi relève que ceux qui ont eu l'occasion d'aller à la route de Bernex auront pu constater que, dans le cadre du chantier du tram, les arbres n'ont pas été plantés en bordure de route, mais après les pistes cyclables et les trottoirs. Ce n'est pas le cas à la route de Veyrier, où les arbres, qui sont extrêmement proches de la route, sont soumis au stress du passage des véhicules. M. Baertschi pense que les services de Mme Molinari sont soucieux de toujours tenir compte du problème de stress dans les racines des arbres, qui sont pour ainsi dire soumis à des parcours routiers. Il regrette qu'à la route de Veyrier, les arbres n'aient pas pu être plantés plus à droite, comme à Bernex. Ce n'est pas Mme Molinari qui a pris cette décision, mais M. Baertschi souhaitait malgré tout évoquer ce point.

Mme Molinari confirme que ses services sont toujours plus attentifs à ces aspects, mais ils l'étaient déjà lorsque le projet à la route de Veyrier a été élaboré. Il fallait alors tenir compte de plusieurs contraintes : l'espace disponible, le respect des différents gabarits, l'ombrage (puisque plus les arbres sont éloignés du trottoir, moins ils apportent de fraîcheur aux piétons). Mme Molinari rappelle par ailleurs qu'elle a présenté récemment au Conseil municipal un premier projet qui porte de manière spécifique sur une meilleure prise en compte des besoins hydriques et d'espace des arbres. Ce projet concerne la rue Joseph-Girard où, en collaboration avec l'HEPIA et le service cantonal en charge des arbres, la ville de Carouge est en train de développer des systèmes qui permettront d'alléger le stress des arbres, lesquels sont effectivement soumis à un grand stress notamment au vu des contraintes d'espace au sous-sol (avec les canalisations par exemple) et du passage des véhicules. Dans le passé, de nombreux aménagements – Mme Molinari ne parle pas ici de la route de Veyrier – ont peu tenu compte de cette réalité. Mais aujourd'hui, ces préoccupations sont au centre de l'attention de ses services.

#### M. Morex : Poubelle

M. Morex n'a pas l'habitude de poser des questions mais il en a quelques-unes ce soir. Il demande tout d'abord si la poubelle gigantesque sur la place de l'Octroi est une initiative de la ville de Carouge ou, comme il l'a entendu, une initiative cantonale dans le cadre de laquelle cette poubelle circulerait dans différentes communes. Dans la première hypothèse, M. Morex souhaiterait connaître le coût de ce projet pour la commune.

Mme Molinari n'a pas sous les yeux le budget relatif à la poubelle en particulier – si M. Morex le souhaite, elle pourra le lui donner ultérieurement. Le coût de la poubelle a été pris sur la ligne de CHF 50'000.- dont dispose chaque année l'Agenda 21 pour toutes les activités organisées en relation avec Zéro Déchet. La poubelle elle-même est une initiative de la commune de Carouge, qui a choisi ce moyen

pour contribuer à cette campagne cantonale qui a lieu dans plusieurs communes. Carouge y contribue aussi par de nombreux autres moyens puisque Mme Molinari a évoqué plutôt les différentes actions qui sont organisées (distribution des rouleaux gratuits de sachets pour le compostage, sensibilisation dans les écoles, valorisation de la poubelle verte). Cela n'était pas prévu initialement, mais d'autres communes seraient intéressées à emprunter à l'avenir cette poubelle géante, ce qui prouve que celle-ci symbolise assez bien le gaspillage alimentaire. Pour rappel, chaque année, c'est l'équivalent de 117 poubelles géantes qui sont remplies de déchets qui sont ensuite incinérés plutôt que d'être compostés.

#### M. Morex : COVID (A)

Aujourd'hui à midi, M. Morex se trouvait à la terrasse d'un café-restaurant du Vieux Carouge lorsque sont passés les APM carougeois, qui n'ont certes pas amendé mais réprimandé le tenancier parce qu'il n'y avait pas de bouteilles de gel sur chaque table et qu'il était interdit de donner ses coordonnées sur papier, même pour les personnes qui n'ont pas de portable et qui ne peuvent donc pas utiliser de QR Code. M. Morex souhaite savoir pourquoi une personne qui n'a pas de portable ne pourrait plus aller au restaurant, puisqu'il lui est interdit de laisser ses coordonnées par écrit.

Mme Hiltbold explique que cette exigence ne provient pas de la commune, mais du canton, voire de la Confédération, qui impose aux restaurateurs le traçage par le biais d'une application.

M. Morex en conclut qu'il devra s'adresser au Conseil fédéral pour que les personnes âgées qui n'ont pas de portable puissent aller au restaurant.

Mme Hiltbold indique que, sauf erreur, il n'est pas exclu que quelqu'un, éventuellement même le restaurateur, prête un téléphone aux personnes âgées pour qu'elles puissent s'enregistrer. Elle ajoute que la police municipale a été mandatée, sur demande du canton, pour procéder à des contrôles afin de rendre les restaurateurs attentifs aux mesures à respecter, mais sans répression à ce stade.

#### M. Morex : COVID (B)

M. Morex est passé ce soir à 18h45, avant de venir au Conseil municipal, par le marché du jeudi soir. Au lieu d'appeler cela un marché, il faudrait parler de buvette parce qu'on n'y trouve comme étals de marché uniquement un fleuriste et un marchand de légumes – tous les autres stands sont des bars ou des bistrot. Sur les terrasses des restaurants, l'on exige des tables de quatre personnes. Mme Lammar l'a dit en début de séance, des difficultés se sont posées lors du marché du jeudi de la semaine dernière, mais M. Morex peut assurer que, ce soir, la situation était exactement la même. On y trouvait des tables de six, voire de huit personnes. Il n'y avait pas de bouteilles de gel sur toutes les tables, ni de QR Code. M. Morex est passé délibérément avec le masque en dessous du menton et a été appréhendé par trois APM, qui le connaissent très bien et auxquels il a répondu qu'il mettra le masque quand ils appliqueront au marché ce qu'ils appliquent aux restaurants. Il demande ce que le Conseil administratif a à dire à ce sujet.

Mme Hiltbold indique que la présence des APM a été demandée par le Conseil administratif afin de s'assurer que les règles étaient respectées. Les règles sont les mêmes que pour les terrasses des restaurants, et elles ne sont pas non plus fixées par la commune. Le Conseil administratif est conscient de la problématique. Il fait en sorte que la situation soit contrôlée et que les marchands respectent les règles. Ceux-ci seront rendus attentifs au fait que si trop de problèmes sont constatés, le marché devra fermer, sur ordre du service du médecin cantonal, si ce n'est sur décision de la commune.

Mme Lammar précise que les règles du marché sont propres aux marchés mais qu'elles sont proches de celles en vigueur sur les terrasses (consommation assis, pas plus de quatre personnes, etc.). Comme elle l'a mentionné en début de séance, il a été difficile de faire appliquer ces mesures jeudi passé, raison pour laquelle des mesures correctives ont été apportées et continueront à être appliquées, par le biais d'un renforcement de la signalétique mais aussi des passages de la police municipale, voire d'autres corps qui seraient appelés en renfort. Et s'il est impossible de faire appliquer les règles, la



commune sera contrainte de renoncer au marché du jeudi, en dernier ressort. Mais le Conseil administratif tentera de tout mettre en œuvre pour que ce marché puisse continuer, dans le respect des règles sanitaires.

M. Morex remercie le Conseil administratif de ces réponses. Il tient à rassurer l'assemblée sur le fait qu'il ne veut pas un policier derrière chaque citoyen, mais simplement que les règles soient appliquées à tous de la même manière.

#### M. Morex : Poubelle (A)

M. Morex relève que les poubelles suspendues dans la zone piétonne à la rue Saint-Joseph sont loin de faire l'unanimité, à lire les commentaires sur les réseaux sociaux. Les lanternes japonaises fonctionnaient grâce à des panneaux solaires. Qu'en est-il de ces poubelles ?

Mme Molinari répond que ces poubelles sont équipées de petites ampoules LED et raccordées au circuit électrique de la commune.

M. Morex ayant relevé que cela n'est pas particulièrement écologique, Mme Molinari souligne que les ampoules LED ont une faible consommation d'énergie. Il n'existe pas de guirlandes équipées de panneaux solaires. À noter encore que c'est une ancienne guirlande qui a été réutilisée.

#### M. Morex : Poubelles (B)

M. Morex n'approuve pas du tout ces poubelles. Cela dit, la commune n'aurait-elle pas pu être plus interactive, afin d'intéresser la population ? Est-ce un manque de moyens ou un manque d'idées ? Elle aurait pu diffuser des odeurs de compost.

Mme Molinari trouve cette idée excellente et ne manquera pas de la reprendre à son compte lors d'une prochaine campagne. Plus sérieusement, l'objectif n'était pas de faire une décoration esthétique, mais de montrer la valeur des p'tites poubelles et d'en faire une certaine promotion. Enfin, à propos des réseaux sociaux, Mme Molinari remarque que l'on y trouve aussi beaucoup de retours positifs.

#### M. Mützenberg : Accès piétons Rondeau

M. Mützenberg aborde les travaux qui se déroulent entre l'hôtel Ibis et le tunnel de Carouge. Le chantier sur cette parcelle rend compliqués les accès piétons. En effet, les piétons peuvent traverser le passage piétons devant le tunnel puis prendre le petit chemin, mais ils se retrouvent ensuite face à une palissade. En général, ils s'engagent alors sur la route, ce qui est dangereux. M. Mützenberg propose soit de prévenir en amont pour éviter que les piétons n'empruntent ce chemin, soit de reculer la palissade du chantier – pour autant que cela soit possible – afin qu'ils puissent continuer sur le cheminement piétonnier et relier le rondou de Carouge sans devoir marcher sur la route.

Mme Molinari a déjà transmis cette préoccupation au service, qui a étudié la question. Malheureusement, il est impossible de reculer la palissade parce que, sinon, les véhicules du chantier ne pourraient pas atteindre l'extrémité du terrain. Mme Molinari a demandé que la signalisation soit améliorée. Des panneaux ont été installés – à moins qu'ils n'aient été enlevés dernièrement. Mme Molinari partage la préoccupation de M. Mützenberg, mais il n'existe pas de solution plus adaptée pour les piétons, ni d'ailleurs pour les vélos.

#### M. Fraomene : Fontaines

La question de M. Fraomene concerne les fontaines. Il a pu constater qu'avec l'arrivée des beaux jours, les propriétaires de chiens laissent leurs animaux se baigner dans les bassins-fontaines à la place d'Armes et à la place de l'Octroi. Il souhaiterait savoir si les chiens ont le droit de s'y baigner, alors qu'elles sont aussi utilisées par des enfants. Et s'ils n'ont pas le droit de s'y baigner, il serait opportun

de mettre des panneaux qui soient plus grands que les panneaux actuels et qui soient placés à des endroits plus stratégiques, comme M. Fraomene a pu le dire à plusieurs reprises en commission. En l'occurrence, il n'y a qu'une plaquette que l'on remarque à peine. A l'approche des beaux jours, des panneaux plus visibles pourraient être utiles pour éviter des conflits entre les propriétaires de chiens et les parents dont les enfants se baignent dans ces bassins.

Mme Molinari rappelle que cette question s'était posée par rapport au canal et aux fontaines des Tours. L'année passée, des panneaux bien plus grands ont été posés. Mme Molinari n'avait pas connaissance de chiens se baignant dans les fontaines mentionnées par M. Fraomene. Elle se renseignera sur ce qui peut être fait. Elle ajoute que le format des panneaux actuels s'explique peut-être par la volonté d'éviter un impact trop important sur le visuel de la fontaine.

Mme Lammar signale en outre qu'une nouvelle signalétique sera installée aux fontaines des Tours, notamment sur les dossiers en béton qui ferment le périmètre. La baignade des chiens y est effectivement interdite puisque la baignade des enfants y est tolérée et qu'il s'agit d'éviter les conflits qu'une telle cohabitation pourrait générer.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h15.